Agriculture et Agroalimentaire Canada

2011-2012
Budget des dépenses

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

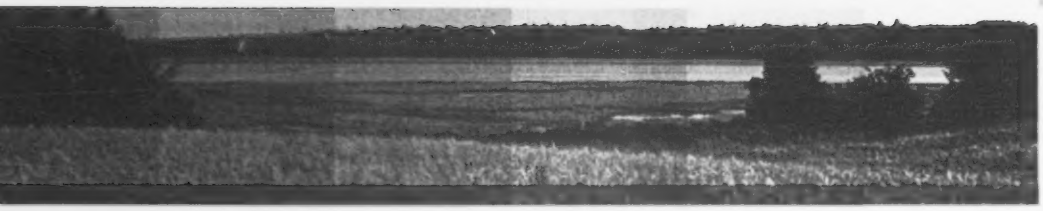

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agriculture and Agri-Food Canada
Canada

Table des matières

Message du ministre 1

Section I : Survol du Ministère 3

Raison d'être 3

Responsabilités 3

Résultats stratégiques et architecture des activités de programme 4

Résultats stratégiques 4

Architecture des activités de programme 5

Sommaire de la planification 6

Tableaux – Sommaire de la planification 6

Contribution des priorités aux résultats stratégiques 8

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable 12

Analyse des risques 13

Profil des dépenses 16

Tendance des dépenses ministérielles 16

Budget des dépenses par crédit voté 17

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique 19

Résultat stratégique nº 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement 19

Activité de programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental 19

Activité de programme 1.2 : Mesures à la ferme 21

Résultat stratégique nº 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive 22

Activité de programme 2.1 : Gestion des risques de l'entreprise 23

Activité de programme 2.2 : Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments 25

Activité de programme 2.3 : Développement du commerce et des marchés 27

Activité de programme 2.4 : Facilitation de l'efficacité de la réglementation 29

Activité de programme 2.5 : Conseil des produits agricoles du Canada 31

Résultat stratégique nº 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels 33

Activité de programme 3.1 : Sciences, innovation et adoption 33

Activité de programme 3.2 : Développement de l'agroentreprise 35

Activité de programme 3.3 : Développement des régions rurales et développement des coopératives 36

Activité de programme 3.4 : Agence canadienne du pari mutuel 38

Activité de programme 4.1 : Services internes 39

Section III : Renseignements supplémentaires 41

États financiers 41

Tableaux supplémentaires 42

Section IV : Autres sujets d'intérêt 43

Développement durable 43

Message du ministre

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député

Profondément enracinée dans notre histoire et notre patrimoine, l'industrie agricole du Canada est devenue au fil du temps un secteur à vocation exportatrice moderne et dynamique qui excelle dans un contexte hautement concurrentiel.

Le secteur agricole du Canada est un puissant moteur de la croissance économique. Nos agriculteurs et nos transformateurs d'aliments, qui sont des intervenants innovateurs et productifs, sont à la tête d'une chaîne d'approvisionnement qui, l'an dernier, a généré un chiffre d'affaires de 154 milliards de dollars sur le marché intérieur de la consommation des aliments et des boissons, exporté pour 35 milliards de dollars de produits agricoles et alimentaires et employé plus de deux millions de Canadiens, tout en représentant 8 % de notre PIB.

À longue échéance, les perspectives du secteur agricole du Canada sont prometteuses compte tenu de la croissance démographique mondiale et de l'augmentation de la demande de produits de haute qualité. Le secteur agricole canadien dispose d'une abondance de ressources naturelles et possède un sens aiguisé des affaires, ce qui le place en bonne position pour prospérer sur le nouveau marché mondial.

Pour y arriver, notre gouvernement continue de mettre l'accent sur la création de débouchés durables au moyen d'investissements stratégiques ciblés dans le cadre du Plan d'action économique du Canada. En investissant dans l'innovation par le truchement de programmes qui favorisent l'adaptabilité, améliorent la compétitivité et produisent des résultats concrets pour les agriculteurs, nous renforçons l'ensemble de la chaîne de valeur pour l'avenir. Un secteur plus fort incitera les jeunes agriculteurs à s'établir, à développer leurs capacités et leurs compétences et à devenir des chefs d'entreprise encore meilleurs.

De concert avec le secteur, nous continuons d'améliorer nos débouchés commerciaux et d'obtenir l'accès à de nouveaux marchés. Tout en défendant le système de gestion de l'offre du Canada, nous cherchons activement à conclure des accords de libre-échange bilatéraux et multilatéraux pour uniformiser les règles du jeu des marchés mondiaux dans l'intérêt des agriculteurs canadiens.

Ici au Canada, les agriculteurs canadiens profitent des programmes flexibles et proactifs du cadre stratégique *Cultivons l'avenir*. Les investissements de ces programmes aident les agriculteurs à demeurer compétitifs et à accroître leur rentabilité tout en gérant les risques de leur entreprise. Nous discutons actuellement avec le secteur de l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour l'agriculture d'ici 2013, année où les programmes existants prendront fin.

Agriculture et Agroalimentaire Canada et les autres organismes du Portefeuille demeurent déterminés à aider les agriculteurs à gérer les pressions immédiates d'aujourd'hui et à saisir les occasions stimulantes de demain. En continuant de travailler ensemble, nous pouvons assurer un avenir meilleur aux agriculteurs, aux collectivités rurales et à l'ensemble des Canadiens.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé,

L'honorable Gerry Ritz

Survol du Ministère

Raison d'être

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a vu le jour en 1868 – un an après la Confédération – en raison de l'importance de l'agriculture pour le développement économique, social et culturel du Canada. Aujourd'hui, le Ministère veille à ce que le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels demeure concurrentiel sur les marchés national et international, le secteur et l'économie canadienne dans son ensemble pouvant ainsi profiter des retombées économiques. Grâce à ses travaux, le Ministère s'emploie à aider le secteur à maximiser sa rentabilité et sa compétitivité à long terme, tout en assurant le respect de l'environnement ainsi que la salubrité et la sécurité des approvisionnements alimentaires du Canada.

Responsabilités

AAC fournit des renseignements, mène des recherches et conçoit des technologies en plus d'élaborer des politiques et des programmes qui aident le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels à être plus respectueux de l'environnement et concurrentiel sur les marchés national et international, à gérer les risques et à innover. Les activités du Ministère s'étendent des agriculteurs aux consommateurs, des exploitations agricoles aux marchés mondiaux, en passant par toutes les phases de la production, de la transformation et de la mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires. C'est pourquoi, et étant donné que l'agriculture est une compétence partagée, AAC collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le mandat d'AAC repose sur la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*. Le ministre est aussi responsable de l'administration de plusieurs autres lois, notamment la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*. On trouvera une liste de ces lois à l'adresse suivante : www.agr.gc.ca/lois.

Le Ministère est chargé d'assurer une collaboration entre les organismes qui relèvent du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, ce qui signifie l'élaboration cohérente de politiques et de programmes et une coopération fructueuse qui permettra de relever les défis qui touchent l'ensemble du Portefeuille. Parmi les autres organismes qui relèvent du Portefeuille, mentionnons la Commission canadienne du lait, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Commission canadienne des grains, Financement agricole Canada, la Commission de révision agricole du Canada et le Conseil des produits agricoles du Canada. Pour de plus amples renseignements sur ces organismes, visitez le site www.agr.gc.ca/portefeuille. AAC est également responsable de l'Agence canadienne du pari mutuel, organisme de service spécial qui réglemente et supervise les activités de pari mutuel menées sur les courses de chevaux aux hippodromes du Canada.

AAC assume le leadership quant aux politiques et programmes ruraux du fédéral, dont il assure la coordination grâce au Partenariat rural du Canada, et il appuie les coopératives qui promeuvent la croissance économique et le développement social de la société canadienne. Grâce à l'activité de programme Développement des régions rurales et développement des coopératives, AAC coordonne les politiques du gouvernement dont le but est d'assurer le développement économique et social et le renouvellement du Canada rural. Cette activité de programme facilite également la création de coopératives qui aident les Canadiens et les collectivités à saisir les débouchés économiques.

Le Ministère appuie également le ministre dans son rôle de ministre de la Commission canadienne du blé.

Résultats stratégiques et architecture des activités de programme

Résultats stratégiques

Pour qu'AAC s'acquitte de son mandat et compte vraiment pour les Canadiens, ses politiques et ses programmes sont conçus pour atteindre les trois résultats stratégiques (RS) suivants :

RS 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement

Le Ministère appuie un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels durable tant du point de vue économique qu'environnemental, c'est-à-dire un secteur capable de bien gérer les ressources naturelles disponibles et capable de s'adapter aux conditions environnementales changeantes. En relevant d'importants défis environnementaux au Canada, notamment l'impact de l'agriculture sur la qualité et l'utilisation de l'eau, l'adaptation aux répercussions des changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole et l'exploration de nouveaux débouchés économiques, le secteur contribuera à assainir l'environnement et à créer des conditions de vie plus saines pour l'ensemble de la population, tout en augmentant sa propre rentabilité.

RS 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive

La capacité du Canada de produire, de transformer et de distribuer de façon rentable des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels sûrs, sains et de grande qualité dépend de notre aptitude à gérer les risques de manière proactive, à réduire ces risques au minimum et à élargir nos marchés intérieurs et extérieurs pour le secteur, en répondant, voire en surpassant les exigences et les attentes des consommateurs. La gestion proactive des risques, qui vise à garantir la salubrité des aliments, le développement des marchés et la sensibilité à leurs exigences, ainsi que l'amélioration de la réglementation, contribuera directement à la stabilité et à la prospérité économiques des producteurs canadiens et accentuera la sécurité des activités dans ce secteur pour le public canadien.

RS 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

L'innovation dans le secteur comprend, d'une part, la mise au point et la commercialisation de produits agricoles à valeur ajoutée, ainsi que de systèmes, de procédés et de technologies axés sur le savoir et, d'autre part, l'amélioration des compétences et stratégies en matière de commerce et de gestion dans le secteur, pour que celui-ci puisse saisir les débouchés et gérer le changement. L'innovation est vitale pour l'amélioration constante de la productivité, de la rentabilité, de la compétitivité et de la durabilité des collectivités rurales et du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Architecture des activités de programme

Le tableau ci-dessous présente les activités et les sous-activités de programme d'AAC, qui constituent son « architecture des activités de programme » (AAP). L'AAP illustre la façon dont le Ministère affecte et gère ses ressources et progresse dans la poursuite de ses résultats stratégiques.

1. Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement

1.1 Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

- 1.1.1 Sciences agroenvironnementales
- 1.1.2 Applications agroenvironnementales
- 1.1.3 Évaluation de la durabilité écologique de l'agriculture

1.2 Mesures à la ferme

- 1.2.1 Transfert de l'information technique
- 1.2.2 Évaluation des risques agroenvironnementaux
- 1.2.3 Mise en oeuvre de l'évaluation des risques agroenvironnementaux
- 1.2.4 Agri-flexibilité – intervention environnementale

2. Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive

2.1 Gestion des risques de l'entreprise

- 2.1.1 Agri-stabilité
- 2.1.2 Agri-investissement
- 2.1.3 Agri-relance
- 2.1.4 Agri-protection
- 2.1.5 *Loi canadienne sur les prêts agricoles*
- 2.1.6 *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*
- 2.1.7 Réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc
- 2.1.8 Transition pour les exploitations porcines

2.2 Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments

- 2.2.1 Biosécurité
- 2.2.2 Science de la biosécurité et de la salubrité des aliments
- 2.2.3 Systèmes de salubrité des aliments
- 2.2.4 Traçabilité
- 2.2.5 Agri-flexibilité – protection de l'approvisionnement alimentaire
- 2.2.6 Agri-flexibilité – traçabilité des encans de bétail

2.3 Développement du commerce et des marchés

- 2.3.1 Négociations commerciales et accès aux marchés
- 2.3.2 Progression du marché
- 2.3.3 Compétitivité du secteur
- 2.3.4 Agri-flexibilité – demande accrue du marché
- 2.3.5 Agri-flexibilité – promotion de l'image de marque Canada

2.4 Facilitation de l'efficacité de la réglementation

- 2.4.1 Lutte antiparasitaire
- 2.4.2 Allégations santé, aliments nouveaux et ingrédients

2.5 Conseil des produits agricoles du Canada

3. Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

3.1 Sciences, innovation et adoption

- 3.1.1 Science au service de l'innovation agricole
- 3.1.2 Adaptation de l'agriculture canadienne
- 3.1.3 Innovations en agriculture
- 3.1.4 Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants
- 3.1.5 Agri-débouchés
- 3.1.6 Agri-flexibilité – utilisation de la science pour saisir les débouchés et relever les défis du marché
- 3.1.7 Agri-flexibilité - transformation agricole

3.2 Développement de l'agroentreprise

- 3.2.1 Service de médiation en matière d'endettement agricole
- 3.2.2 Développement des entreprises
- 3.2.3 Amélioration de l'abattage
- 3.2.4 Agri-flexibilité – Amélioration de la rentabilité
- 3.2.5 Aide à l'industrie de l'abattage des bovins

3.3 Développement des régions rurales et développement des coopératives

- 3.3.1 Développement rural
- 3.3.2 Développement des coopératives

3.4 Agence canadienne du pari mutuel

Résultats stratégiques
Activités de programme
Sous-activités

4.1 Services internes

Sommaire de la planification

Le tableau suivant résume les dépenses totales prévues d'AAC pour les trois prochains exercices. La variation annuelle des dépenses indiquées dans ce tableau est expliquée dans la sous-section Profil des dépenses, qui décrit la tendance des dépenses ministérielles.

Ressources financières (en millions de dollars – montant net)

2011-2012	2012-2013	2013-2014
3 099,0	1 989,9	1 508,2

Le tableau suivant résume les ressources humaines totales prévues d'AAC pour les trois prochains exercices; ces données se fondent sur les effectifs actuels du Ministère.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)[1]

2011-2012	2012-2013	2013-2014
6 223	6 212	6 201

Tableaux – Sommaire de la planification

Les tableaux suivants présentent un résumé des indicateurs et des cibles de rendement par résultat stratégique, les dépenses projetées pour 2010-2011 par activité de programme ainsi que les dépenses prévues au cours des trois prochains exercices par activité de programme.

(en millions de dollars – montant net)

RS 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement	
Indicateurs de rendement	**Objectifs**
Indice de rendement agroenvironnemental – Qualité du sol*	81 d'ici au 31 mars 2030
Indice de rendement agroenvironnemental – Qualité de l'eau*	81 d'ici au 31 mars 2030
Indice de rendement agroenvironnemental – Qualité de l'air*	81 d'ici au 31 mars 2030
Indice agroenvironnemental – Qualité de la biodiversité* Nota : L'indice agroenvironnemental de qualité de la biodiversité repose sur un seul indicateur agroenvironnemental (changement relatif à la disponibilité d'habitats fauniques sur les terres agricoles).	81 d'ici au 31 mars 2030

* Les indices cités servent à mesurer les progrès agroenvironnementaux dans les quatre facteurs clés que sont le sol, l'eau, l'air et la biodiversité. L'échelle utilisée pour ces indices est la suivante : 0-20 = Inacceptable; 21-40 = Médiocre; 41-60 = Moyen; 61-80 = Bon; et 81-100 = Désirable. On cherche à atteindre, comme rendement du secteur, une valeur cible de 81-100 stable ou qui s'améliore.

Activité de programme	**Dépenses projetées 2010-2011[2]**	**Dépenses prévues[3]**			**Harmonisation avec le résultat visé par le gouvernement du Canada**
		2011-2012	2012-2013	2013-2014	
Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	62,7	59,8	56,2	28,5	Un environnement propre et sain http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx
Mesures à la ferme	156,1	156,8	134,8	59,0	
Total pour le RS 1	**218,8**	**216,6**	**191,0**	**87,5**	

(en millions de dollars – montant net)

RS 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive					
Indicateurs de rendement		**Objectifs**			
Augmentation du pourcentage du produit intérieur brut (PIB) en dollars constants (2002) pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (soit l'agriculture primaire ainsi que la transformation des aliments, des boissons et du tabac, y compris la transformation des produits de la mer)		Hausse de 10 % d'ici le 31 mars 2013 par rapport aux résultats de 2009			
Activité de programme	**Dépenses projetées 2010-2011[2]**	**Dépenses prévues[3]**			**Harmonisation avec le résultat visé par le gouvernement du Canada**
		2011-2012	2012-2013	2013-2014	
Gestion des risques de l'entreprise	2 318,5	1 899,2	878,6	879,2	Forte croissance économique http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx
Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	158,2	101,2	87,0	20,5	
Développement du commerce et des marchés	126,0	139,1	114,9	60,9	
Facilitation de l'efficacité de la réglementation	26,9	35,9	36,0	12,8	
Conseil des produits agricoles du Canada	2,9	2,7	2,7	2,8	
Total pour le RS 2	**2 632,4**	**2 178,1**	**1 119,3**	**976,2**	

(en millions de dollars – montant net)

RS 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels					
Indicateurs de rendement		**Objectifs**			
Augmentation de la mise au point d'aliments et d'autres produits et services issus de l'agriculture, mesurée en fonction de la hausse du pourcentage des dépenses totales en recherche et développement (R-D) par entreprise dans le secteur de la fabrication des aliments		Hausse de 10 % d'ici le 31 mars 2014 par rapport aux résultats de 2009			
Augmentation de la mise au point d'aliments et d'autres produits et services issus de l'agriculture, mesurée en fonction de la hausse du pourcentage des revenus tirés des bioproduits		Hausse de 10 % d'ici le 31 mars 2014 par rapport aux résultats de 2006			
Activité de programme	**Dépenses projetées 2010-2011[2]**	**Dépenses prévues[3]**			**Harmonisation avec le résultat visé par le gouvernement du Canada**
		2011-2012	2012-2013	2013-2014	
Sciences, innovation et adoption	390,1	285,4	304,4	159,8	Une économie axée sur l'innovation et le savoir http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx
Développement de l'agroentreprise	107,1	87,9	51,3	7,8	
Développement des régions rurales et développement des coopératives	25,4	25,0	20,2	5,2	
Agence canadienne du pari mutuel	0,4	0,0	(0,1)	(0,0)	Un marché équitable et sûr http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx
Total pour le RS 3	**522,9**	**398,3**	**375,8**	**172,8**	

(en millions de dollars – montant net)

AP 4.1 : Services internes (appuie tous les résultats stratégiques)				
Activité de programme	**Dépenses projetées 2010-2011[2]**	**Dépenses prévues[3]**		
		2011-2012	2012-2013	2013-2014
Services internes	333,3	306,0	303,8	271,7

(en millions de dollars – montant net)

Ensemble du Ministère				
	Dépenses projetées 2010-2011[2]	**Dépenses prévues[3]**		
		2011-2012	2012-2013	2013-2014
Total des dépenses du Ministère	3 707,4	3 099,0	1 989,9	1 508,2

1 Les étudiants ou le personnel dont l'embauche est financée au moyen des recettes disponibles ne sont pas inclus dans les ETP. Par exemple, en 2010-2011, AAC employait 33 ETP financés à l'aide des recettes disponibles tirées des projets de recherche concertée menés avec l'industrie et d'autres activités non financées par les crédits d'AAC. De plus, 480 ETP étaient des étudiants.

2 Les dépenses projetées pour 2010-2011 reflètent des niveaux de financement autorisés à la fin de l'exercice 2010-2011 (et pas nécessairement les prévisions de dépenses).

3 Les dépenses prévues tiennent compte des fonds déjà affectés aux niveaux de référence du Ministère ainsi que des montants qui seront autorisés dans le Budget (pour les années de planification 2011-2012 à 2013-2014), comme l'indique la mise à jour annuelle des niveaux de référence. Elles comprennent également les rajustements ultérieurs des fonds qui sont approuvés dans le plan financier du gouvernement, mais qui ne sont pas encore inscrits dans les niveaux de référence du Ministère. Les dépenses prévues ne tiennent pas compte des nouveaux renseignements contenus dans le Budget 2011. Le Budget supplémentaire des dépenses 2011-2012 contiendra plus d'information à cet égard.

La variation annuelle des dépenses prévues indiquées dans le tableau ci-dessus est expliquée dans la sous-section Profil des dépenses, qui traite de la tendance des dépenses ministérielles.

Les chiffres présentés dans les tableaux ci-dessus ont été arrondis; aussi se peut-il que la somme des chiffres ne corresponde pas toujours aux totaux indiqués. Il est inscrit 0,0 dans le cas des montants qui ne peuvent être exprimés en millions de dollars.

Contribution des priorités aux résultats stratégiques

Porté par l'innovation, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'aujourd'hui est un moteur important de la croissance économique au Canada. Bien que l'agriculture primaire constitue toujours une partie importante du système agroalimentaire, la transformation des aliments occupe pour sa part une place de plus en plus grande dans l'économie de la plupart des provinces.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC) se fixe des priorités qui contribuent à la compétitivité et à la rentabilité du secteur. En 2008, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) ont lancé le cadre stratégique *Cultivons l'avenir* pour faire place à un secteur innovateur et compétitif capable de gérer les risques de façon proactive. *Cultivons l'avenir* prévoyait des investissements dans des secteurs clés, notamment la science et l'innovation, les systèmes de salubrité des aliments, le développement des entreprises et des compétences, et les programmes de gestion des risques.

En 2011-2012, AAC continuera d'administrer les programmes et les initiatives de *Cultivons l'avenir* en partenariat avec les provinces et les territoires. *Cultivons l'avenir* est au cœur des relations FPT en matière d'agriculture et d'agroalimentaire et il garantit la collaboration des gouvernements pour aider le secteur à relever les défis et à saisir les possibilités.

Le cadre actuel prendra fin en mars 2013. Les gouvernements FPT sont à élaborer le prochain cadre stratégique de manière à positionner l'industrie pour qu'elle puisse relever les défis de la prochaine décennie. L'élaboration du prochain cadre stratégique tiendra compte, entre autres, des résultats des évaluations de programmes existants lorsque c'est pertinent.

Les priorités courantes d'AAC complètent les mesures prises pour *Cultivons l'avenir* et contribuent à la compétitivité du secteur. Le Ministère coordonne les initiatives entre les gouvernements et les intervenants en fonction d'un programme commercial ambitieux, en ciblant des marchés prioritaires et en réalisant des activités promotionnelles sur les marchés clés. De plus, le Ministère s'affaire à mettre en œuvre son programme des sciences et de l'innovation ainsi qu'à prendre en main les découvertes scientifiques, la recherche et le transfert des connaissances et à y participer, de manière à favoriser les produits et procédés novateurs qui rehausseront la compétitivité et la rentabilité du secteur. La modernisation du cadre fédéral de réglementation sur la salubrité des aliments contribuera à soutenir ces efforts grâce à la collaboration entre AAC, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et Santé Canada. AAC est également conscient que les jeunes agriculteurs représentent l'avenir du secteur et c'est pourquoi il facilite la mise au point d'outils et de ressources qui participeront à la viabilité et à la compétitivité à long terme des exploitations de ces producteurs.

Le greffier du Conseil privé a en outre demandé au sous-ministre d'AAC de surveiller la mise en œuvre des 57 recommandations du *Rapport de l'enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008* (rapport Weatherill). Pour assurer son indépendance, le sous-ministre fait directement rapport au greffier, et son rôle de surveillance et de coordination inclut une responsabilisation distincte de ses responsabilités relatives au Portefeuille. AAC continuera de fournir les services de secrétariat au sous-ministre dans son rôle de président du comité spécial des administrateurs généraux de l'ACIA, de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada (le Comité spécial des administrateurs généraux sur l'examen de la salubrité des aliments). Ce comité surveille les mesures prises par les partenaires fédéraux responsables de la salubrité qui harmoniseront les rôles, amélioreront la communication et l'échange de renseignements entre les organisations et favoriseront la collaboration entre ces dernières pour qu'elles réalisent leurs mandats respectifs en matière de salubrité. Cette mesure appuie les activités du gouvernement fédéral visant à améliorer le système de salubrité des aliments du Canada, et comprend un investissement de 75 millions de dollars dans l'ACIA, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada afin de renforcer la capacité du Canada à prévenir et à détecter les éclosions de maladies d'origine alimentaire, et à intervenir le cas échéant. En 2011-2012, le secrétariat continuera d'assurer la coordination horizontale, d'influencer l'orientation, la portée et la vitesse de mise en œuvre par ses activités de surveillance, de rendre compte aux Canadiens sur une base régulière et de mettre à contribution les représentants de l'industrie dans le but d'améliorer davantage la capacité du Canada à prévenir, à détecter et à gérer les éclosions futures de maladies d'origine alimentaire.

AAC maintient son engagement à l'égard de l'excellence en gestion, en administrant ses politiques et ses programmes de manière à obtenir les meilleurs résultats pour le secteur agricole et agroalimentaire et pour l'ensemble des Canadiens. L'amélioration de la prestation des programmes et services et le renforcement de la capacité des ressources humaines revêtent une importance particulière. Le tableau suivant fournit des renseignements supplémentaires à ce sujet et sur d'autres priorités ministérielles.

Priorités opérationnelles	Type	Liens avec les résultats stratégiques	Description
Faciliter et rehausser la science et l'innovation	En cours	RS 1 RS 2 RS 3	La science permet d'acquérir des connaissances propices à l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels afin d'accroître la compétitivité et de maintenir la rentabilité. Pour produire le savoir et l'innovation qui en découle dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, on se doit de recourir à toute une série de disciplines scientifiques qu'on trouve rarement au sein d'une seule organisation. Il faut créer une solide structure de partenariats entre les intervenants des secteurs public et privé, au Canada et à l'étranger, pour développer les capacités qui profiteront au secteur. D'importants progrès ont été réalisés en 2010-2011 en ce qui a trait à l'amélioration des outils de gestion pour les activités scientifiques. Le plan de RH, le cadre de collaboration, le cadre d'investissement, le cadre amélioré de gestion du rendement pour la science et les ressources consacrées à l'élaboration du plan du Ministère pour la gestion des immobilisations en sont des exemples. En 2011-2012, AAC continuera de mettre en œuvre, de surveiller et de mettre à jour les outils nécessaires pour soutenir la gestion efficace des activités scientifiques. Des améliorations seront également apportées en vue de renforcer le processus de sélection des projets de recherche financés par AAC, afin de mieux communiquer, à l'échelle d'AAC, les résultats et les activités clés liés aux priorités scientifiques, et de mettre à jour et d'améliorer la documentation et les outils d'évaluation des propositions de recherche en vue d'assurer la transparence du processus décisionnel.
Promouvoir les intérêts commerciaux	En cours	RS 2	Puisque le Canada est le quatrième exportateur de produits agricoles et agroalimentaires en importance au monde, les échanges contribuent grandement à la rentabilité du secteur canadien de l'agriculture. Si on renforce la compétitivité de ce secteur, les exportations augmenteront ou déboucheront sur de solides possibilités d'emploi pour les Canadiens dans les industries de l'agriculture et de l'alimentation. AAC coordonnera les initiatives gouvernementales avec les producteurs et l'industrie de manière à exploiter de façon énergique et stratégique les marchés prioritaires pour soutenir la concurrence internationale. Pour ce faire, le Ministère mènera des négociations commerciales bilatérales et régionales, collaborera avec des organismes de normalisation internationaux, défendra les intérêts du pays auprès des principaux partenaires commerciaux, règlera les problèmes d'accès aux marchés, mènera des missions commerciales de haut niveau et prendra des mesures commerciales de recours et de règlement des différends, en prônant notamment l'utilisation de règles fondées sur des principes scientifiques.
Élaborer le cadre qui remplacera *Cultivons l'avenir*	Nouveau	RS 1 RS 2 RS 3	Le nouveau cadre régira les politiques et programmes du gouvernement du Canada dans le secteur agricole. On s'assure ainsi que les entreprises de l'industrie, particulièrement les exploitations agricoles, sont concurrentielles et rentables à long terme sur les marchés, et capables de s'adapter aux changements de conjoncture et de maintenir une capacité de production durable. En élaborant le prochain cadre stratégique, en 2011-2012, les gouvernements FPT s'attarderont davantage aux séances visant à mobiliser les intervenants du secteur agricole dans le but d'assurer la réussite du secteur à long terme. AAC et les partenaires provinciaux et territoriaux poursuivront les consultations commencées en 2010-2011 avec un large éventail d'intervenants. Ces consultations portent sur l'élaboration de politiques et de programmes qui donnerait au secteur les moyens de relever les défis et de tirer parti des possibilités. Font partie des intervenants les groupes sectoriels et les producteurs locaux, plus particulièrement les jeunes producteurs, et leurs associations, ainsi que les industries de la transformation, de la vente au détail et des services alimentaires, les consommateurs, les spécialistes des universités et les groupes de réflexion.
Favoriser et améliorer la performance environnementale du secteur	En cours	RS 1	AAC continue de contribuer à un environnement propre et sain dont profiteront tous les Canadiens en aidant le secteur agricole à réduire au minimum les répercussions de ses activités sur l'environnement. Pour relever les principaux défis en matière d'environnement, le Ministère tablera sur la solide assise édifiée dans le passé et adoptera une approche en deux volets : • Améliorer l'intégration de la recherche scientifique dans les politiques et programmes agroenvironnementaux en misant sur une plus grande collaboration avec les principaux intervenants, non seulement au Canada mais aussi par le truchement des forums mondiaux; • Continuer d'offrir des mesures de soutien à la ferme sous la forme d'expertise, d'une meilleure connaissance des pratiques durables, de partenariats nouveaux et améliorés, et par l'étude d'approches nouvelles et novatrices.

Priorités en matière de gestion	Type	Liens avec les résultats stratégiques	Description
Favoriser le renouvellement de la fonction publique	En cours	RS 1 RS 2 RS 3	Le renouvellement de la fonction publique est une stratégie globale permanente visant à outiller les fonctionnaires afin qu'ils puissent mieux servir les Canadiens en utilisant des approches et des outils nouveaux tout en s'acquittant de la même mission, soit l'excellence du service qui leur est offert. Le *Plan d'action pour le renouvellement de la fonction publique 2010-2011* décrit l'engagement pris par le gouvernement à l'égard du renouvellement de la fonction publique. AAC est partie prenante de cet engagement et il continuera d'améliorer la gestion des ressources humaines au moyen des mesures suivantes : accroître l'intégration de la planification; améliorer la gestion des talents dans le groupe de la direction; mettre en place un effectif et un réseau solide de cadres intermédiaires; continuer d'offrir aux employés de nouvelles possibilités de perfectionnement et de partage des connaissances à l'échelle du Ministère; mettre en œuvre des initiatives pour promouvoir le mieux-être au travail.
Améliorer la gestion et la prestation des programmes et services	En cours	RS 1 RS 2 RS 3	Les programmes très complexes d'AAC et le large éventail de clients nécessitent des efforts particuliers, soutenus et de grande ampleur pour atteindre et maintenir une norme élevée dans la prestation des programmes à l'appui d'un secteur agricole et agroalimentaire rentable et durable. AAC continuera de peaufiner son approche organisationnelle à l'égard de la gestion et de la prestation des services en adoptant les mesures suivantes : • Réduire le fardeau des clients en facilitant l'accès et la compréhension de l'information et des processus permettant d'obtenir un service; • Gérer les attentes des clients en tenant compte des problèmes liés à l'obtention de l'information et aux délais des diverses opérations; • Veiller à ce que les employés disposent des bons outils pour être bien informés et pour assurer une information et des services cohérents grâce à la formation; • Améliorer la gestion, la coordination et l'harmonisation des programmes.

Le *Plan intégré des ressources humaines* d'AAC, d'une durée de trois ans, est un élément clé de l'approche de planification intégrée du Ministère, qui tient compte des éléments actuels du processus de planification opérationnelle et des responsabilités ministérielles en matière de prestation des activités. Le plan contribue à la réalisation des résultats stratégiques du Ministère et des priorités décrites précédemment, en cernant les principaux enjeux liés aux ressources humaines auxquels le Ministère doit faire face au cours des trois prochaines années et en énonçant les stratégies pour s'y attaquer. Au cours de la dernière année, le plan sera mis à jour pour tenir compte de l'évolution des priorités opérationnelles et des nouveaux enjeux qui se présentent.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

AAC participe à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). Celle-ci constitue une avancée majeure pour le gouvernement du Canada, car elle fournit un cadre global pour rendre le processus décisionnel associé aux questions environnementales plus transparent et responsable devant le Parlement. La SFDD et les nouvelles Lignes directrices sur la mise en œuvre de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (évaluation environnementale stratégique) permettent également d'intégrer les objectifs et les cibles du gouvernement à ce chapitre dans l'évaluation environnementale stratégique effectuée par les ministères et les organismes.

Les objectifs et les cibles de la SFDD s'articulent autour des quatre thèmes suivants :

Thème I : Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air

Thème II : Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau

Thème III : Protéger la nature

Thème IV : Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement

Voici un extrait de l'architecture des activités de programme d'AAC qui explique les activités de programme où le Ministère contribue aux quatre thèmes de la SFDD.

Thèmes I, II et III

Résultat stratégique 1 :
Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement

Activité de programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

- 1.1.1 Sciences agroenvironnementales
- 1.1.2 Applications agroenvironnementales
- 1.1.3 Évaluation de la durabilité écologique de l'agriculture

Activité de programme 1.2 : Mesures à la ferme

- 1.2.1 Transfert de l'information technique
- 1.2.2 Évaluation des risques agroenvironnementaux
- 1.2.3 Mise en oeuvre de l'évaluation des risques agroenvironnementaux
- 1.2.4 Agri-flexibilité – intervention environnementale

Thème IV

Activité de programme 4.1 : Services internes

La section II présente les contributions d'AAC aux trois premiers thèmes de la SFDD en ce qui a trait aux cibles dont le Ministère est responsable. La section II présente également les contributions d'AAC à l'écologisation des opérations gouvernementales (EOG), qui est l'objectif du quatrième thème. Le tableau d'information supplémentaire sur l'écologisation des opérations gouvernementales, que l'on trouve à la section III et sur le site Web du SCT (http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2011-2012/info/info-fra.asp), fournit d'autres renseignements sur la contribution d'AAC aux cibles d'EOG.

La section IV présente un aperçu des activités d'AAC qui favorisent le développement durable. Pour plus de renseignements sur ces activités et la contribution d'AAC à la SFDD, consultez la stratégie ministérielle de développement durable d'AAC sur le site Web du Ministère (www.agr.gc.ca/sdd). Pour plus de renseignements sur la SFDD, consultez le site suivant : http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1.

Analyse des risques

Le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels est une industrie à vocation exportatrice moderne et dynamique qui évolue dans un contexte mondial très concurrentiel et instable. La fluctuation de l'offre et de la demande mondiales, qui continue d'influer sur les marchés intérieurs et extérieurs des produits agricoles et alimentaires, pose des défis importants, mais offre aussi des possibilités intéressantes aux producteurs canadiens et à d'autres acteurs du système agricole et agroalimentaire.

Même si le cours des céréales et des oléagineux a récemment bondi après des années de faiblesse des prix, l'évolution que connaîtront les cours des produits de base demeure incertaine à cause de l'instabilité de variables comme le prix de l'énergie, le coût des engrais et autres intrants, les conditions météorologiques et climatiques et les fluctuations des taux de change. En outre, l'étau se resserre beaucoup sur les marges bénéficiaires dans le secteur canadien des viandes rouges, surtout du porc, qui a à relever des défis comme l'intensification de la concurrence exercée par d'autres gros pays exportateurs, et la réduction de l'accès à certains marchés clés comme les États-Unis, principal débouché des produits agricoles et agroalimentaires canadiens, surtout en raison des exigences de mention du pays d'origine sur les étiquettes.

Par contre, la montée des revenus et la croissance démographique dans les économies émergentes et les pays en développement ont un effet haussier sur la demande mondiale, surtout celle des produits alimentaires de plus grande valeur. Quoique la dernière récession mondiale ait ralenti la croissance des revenus, la demande pour ces produits de plus grande valeur continue d'augmenter.

L'évolution des systèmes alimentaires mondiaux, notamment au chapitre de la restructuration et du regroupement des supermarchés de détail, ainsi que l'émergence de nouveaux modèles d'affaires et de réseaux mondiaux d'approvisionnement entraînent une transformation des marchés mondiaux. Par ailleurs, les demandes changeantes des consommateurs relatives à la salubrité des aliments et à des attributs de qualité des aliments très particuliers, notamment la production respectueuse de l'environnement, le bien-être des animaux, la salubrité des aliments et la production biologique, incitent les transformateurs et les détaillants de produits alimentaires à adopter des normes privées. Ces derniers ont ainsi l'occasion de différencier leurs produits et de garantir aux consommateurs les attributs qu'ils recherchent.

Au cours des années à venir, la production agricole de toute la planète sera tributaire des percées technologiques étant donné que l'utilisation des ressources naturelles (terres et eaux) sera limitée. Pour réussir, les pays à vocation agricole devront faire une utilisation optimale de leur capacité de production et investir dans de nouvelles technologies et pratiques qui réduiront les risques de production et amélioreront la viabilité du secteur. Les progrès technologiques en agriculture, comme l'agriculture de précision et de nouvelles variétés culturales, pourraient faire baisser les coûts de production et accroître la productivité. Les progrès technologiques peuvent également donner naissance à de nouveaux produits dotés d'attributs qui répondent aux besoins des marchés, comme le canola avec de nouvelles caractéristiques santé et les cultures non vivrières destinées à la production de biocarburants. Les secteurs public et privé devront investir dans les activités de recherche et développement pour rehausser la compétitivité et la productivité du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Les efforts déployés pour être plus concurrentiel au chapitre des coûts, les attributs des produits et le développement des marchés sont également essentiels à la compétitivité de l'industrie de la transformation des produits agricoles et alimentaires et des boissons, un marché clé pour les matières premières agricoles du Canada. Le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels est un secteur dynamique et en transition constante, car il doit s'adapter à l'évolution des conditions économiques et des préférences des consommateurs en vue de demeurer concurrentiel et rentable. Pour que son soutien soit pertinent et efficace, AAC devra lui aussi s'adapter.

AAC est déterminé à fonder ses décisions en matière de politiques et de programmes sur l'examen de son cadre de fonctionnement, de ses priorités stratégiques, de la capacité de ses ressources et des principaux risques actuels ou éventuels qu'il doit assumer. L'objectif du Ministère est l'instauration d'un climat qui permet non seulement de cerner les risques et les possibilités mais aussi de les gérer, de les atténuer ou d'y donner suite. La gestion efficace des risques aide AAC à respecter son engagement à l'égard de l'amélioration constante et de l'apprentissage continu et à favoriser l'innovation et la gestion des risques dans l'intérêt du secteur.

Les pratiques, les outils et les guides de gestion des risques comme le *Profil de risque du Ministère* et le *Guide de gestion des risques en planification intégrée des activités* d'AAC concourent à l'adoption d'une approche uniforme à la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques. Le *Profil de risque du Ministère* est mis à jour annuellement, et on évalue les stratégies d'atténuation des risques connexes en vue d'établir si des risques résiduels pourraient nuire à la concrétisation des résultats stratégiques d'AAC. L'information à jour du *Profil de risque du Ministère* sert à l'établissement des priorités ministérielles.

Le tableau suivant donne un aperçu des risques les plus importants et des stratégies correspondantes d'atténuation définis dans le *Profil de risque du Ministère* 2011-2012. Compte tenu du caractère général et horizontal du *Profil de risque du Ministère* 2011-2012, chacun des risques est directement lié, à divers degrés, à l'ensemble des résultats stratégiques et des activités de programme.

Risque*	Principales stratégies d'atténuation
Catastrophe Un événement à grande échelle pourrait exposer le secteur et l'ensemble de la population canadienne à un grave risque.	Exemples de stratégies d'atténuation : Au besoin, poursuite de la collaboration aux plans d'urgence fédéraux et provinciaux, aux documents et plans stratégiques de Sécurité publique Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada et aux documents de planification des activités agricoles de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; Poursuite des travaux sur l'analyse économique, l'incidence financière des programmes et les différents scénarios de stratégie de relance économique en cas d'éclosions de maladies animales ou végétales (travail préparatoire pour la proposition de plans d'intervention en cas de maladies animales et végétales).
État de préparation pour la reprise des activités GITI à la suite d'une catastrophe Les outils opérationnels de GI-TI servent à fournir des services essentiels à la population. Étant donné que différents sites fournissent ces services, la perte d'un des centres de données (Ottawa, Winnipeg et Regina) entraverait gravement la capacité d'AAC à fournir ces services. De plus, AAC fournit une foule de services à d'autres ministères à partir de ces sites.	Exemples de stratégies d'atténuation : Élaboration de plans de relance des activités après la catastrophe pour les services et fonctions essentiels d'AAC (0-48 heures); Mise en place d'un site de remplacement pour la relance des activités; Mise en œuvre de l'infrastructure et de la formation pour les processus et les services de relance des activités (0-48 heures) au site de remplacement.

Risque*	Principales stratégies d'atténuation
Gestion des connaissances et de l'information La perte considérable de connaissances et informations clés empêche la réutilisation du contenu et entrave l'efficacité du processus décisionnel si des mesures concrètes ne sont pas prises pour documenter, transférer, communiquer et protéger l'expertise et les connaissances particulières des personnes et des groupes.	Exemples de stratégies d'atténuation : Amélioration de la gestion des documents; Amélioration des recherches d'informations; Amélioration et mise en œuvre de la *Stratégie de soutien pour la gestion des connaissances, l'innovation et la collaboration*; Disponibilité accrue des outils et processus de gestion et de transfert des connaissances; Amélioration du transfert des connaissances, de l'apprentissage et du perfectionnement par la mise en place d'un programme de mentorat d'AAC, d'un cours ciblant les membres du groupe de la direction et d'un nouveau programme de développement du leadership.
Infrastructure Le vieillissement de l'infrastructure et des biens d'AAC pourrait nuire à l'état de ses importants biens mobiliers et de son infrastructure matérielle et ainsi entraver la réalisation des résultats stratégiques.	Exemples de stratégies d'atténuation : Harmonisation des investissements en infrastructure 2011-2012 avec le plan d'investissement 2010-2015; Surveillance continue de l'état des infrastructures et modernisation du système de gestion de la sécurité des barrages; Amélioration continue de la gestion de projet, conformément à l'outil d'évaluation de la capacité organisationnelle de gestion de projet du Secrétariat du Conseil du Trésor.
Milieu de travail Les stratégies et activités de gestion des ressources humaines qui ne sont pas complètement mises en œuvre et intégrées dans les pratiques de gestion auront une incidence sur la capacité du Ministère à recruter, à perfectionner et à retenir l'expertise et les compétences requises pour remplir les obligations du Ministère et poursuivre ses objectifs en matière d'excellence et d'innovation.	Exemples de stratégies d'atténuation : Amélioration continue de la planification intégrée des ressources humaines et des activités et des sous-stratégies (dotation et recrutement, apprentissage et perfectionnement) et leur mise en œuvre. Cette mesure comprend des domaines ou des questions spécifiques auxquels il faut s'intéresser, comme une stratégie de développement du leadership pour le milieu de la recherche et une aide au perfectionnement professionnel pour les membres des groupes professionnels Soutien technologique et scientifique et Manoeuvres et hommes de métier.
Risques liés aux programmes Gérer des programmes complexes dans une sphère de compétence partagée comme l'agriculture, comportant de nombreux points de prestation de services et centres de responsabilité, présente trois principaux défis : le contrôle des programmes et de la gestion ayant une incidence sur la responsabilisation; la prestation des programmes par une tierce partie se répercutant sur la surveillance et l'évaluation de l'efficacité des programmes; le besoin d'améliorer la conception des politiques et l'élaboration des programmes.	Exemples de stratégies d'atténuation : Amélioration continue des normes de service des programmes; Mise en œuvre d'un cadre de gestion des renseignements personnels; Nouvelle approche de la mesure du rendement par le biais d'un comité interne d'examen de mesures du rendement par les pairs; Réévaluation périodique des risques propres aux programmes; Surveillance exercée par la sous-ministre déléguée et le conseil de gouvernance des sous-ministres adjoints pour l'approbation et la mise en œuvre des initiatives d'excellence des programmes et services, notamment des politiques, des procédures, des outils et de la formation; Mise à jour du cadre de gestion du risque du bénéficiaire en fonction des leçons tirées de la première année de fonctionnement; Mise en oeuvre de technologies et de processus opérationnels communs à l'appui de la prestation de programmes, et surveillance continue des processus opérationnels communs; Participation accrue du Centre d'excellence des programmes à l'examen de l'élaboration des conditions et modalités en vue d'assurer leur uniformité dans la mesure du possible; Détermination précoce des enjeux liés au financement afin de mettre en œuvre le processus de mise à jour annuelle des niveaux de référence et reporter des fonds; Plans annuels de vérification des risques liés au bénéficiaire et suivi.

* En ordre alphabétique

AAC est déterminé à appliquer de solides stratégies d'atténuation afin de gérer adéquatement les risques ministériels cernés pour 2011-2012. Le Ministère est bien placé pour répondre aux nouvelles exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor en matière de gestion des risques et il a déjà mis en œuvre les changements dans ses rapports sur le *Profil de risque du Ministère* afin d'inclure des indicateurs de rendement liés aux risques. Ainsi, le Ministère disposera d'un rapport plus complet sur les progrès accomplis à ce chapitre en fonction des stratégies ministérielles de réduction des risques.

Profil des dépenses

Les dépenses ministérielles d'AAC fluctuent d'une année à l'autre en fonction de la conjoncture dans le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels durant une période donnée. Les programmes offerts par AAC s'inscrivent directement dans la foulée des facteurs sectoriels et économiques qui sont essentiels à l'économie. Bon nombre des programmes d'AAC sont prévus par la loi (c.-à-d. qu'ils sont approuvés par le Parlement au moyen d'une loi habilitante) et les paiements connexes fluctuent en fonction des demandes et des exigences du secteur.

Tendance des dépenses ministérielles

Le graphique ci-dessous illustre la tendance des dépenses d'AAC de 2007-2008 à 2013-2014.

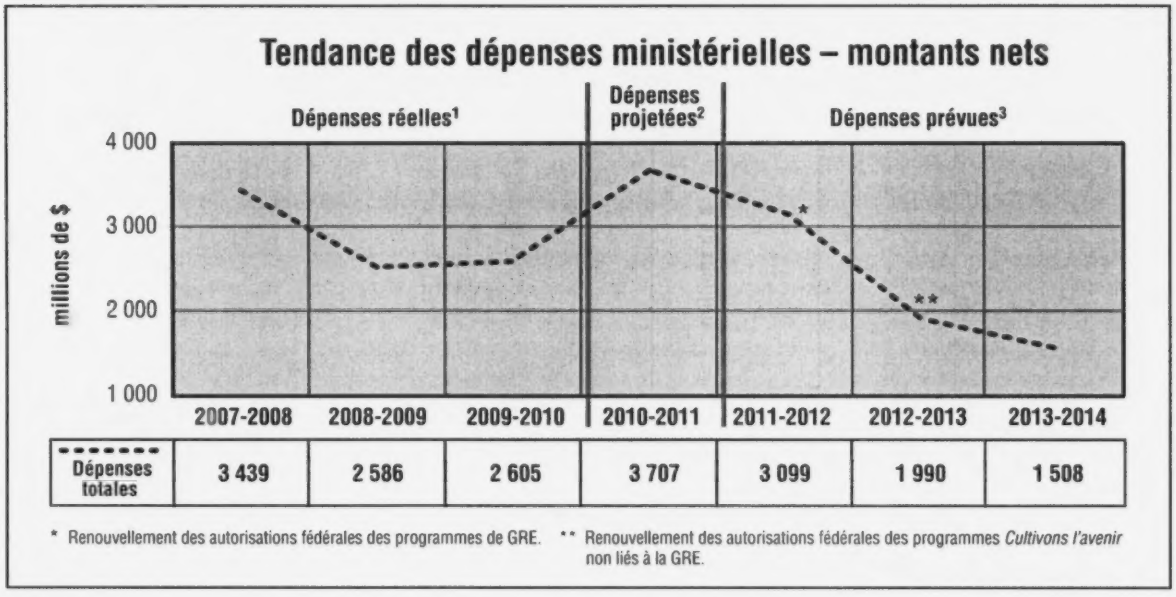

* Renouvellement des autorisations fédérales des programmes de GRE. ** Renouvellement des autorisations fédérales des programmes *Cultivons l'avenir* non liés à la GRE.

Remarques :

1 Les dépenses réelles représentent les dépenses véritablement engagées durant l'exercice visé, telles qu'elles sont déclarées dans les comptes publics.

2 Les dépenses projetées pour 2010-2011 reflètent des niveaux de financement autorisés à la fin de l'exercice 2010-2011 (et pas nécessairement les prévisions de dépenses).

3 Les dépenses prévues tiennent compte des fonds déjà affectés aux niveaux de référence du Ministère ainsi que des montants qui seront autorisés dans le Budget (pour les années de planification 2011-2012 à 2013-2014), comme l'indique la mise à jour annuelle des niveaux de référence. Elles comprennent également les rajustements ultérieurs des fonds qui sont approuvés dans le plan financier du gouvernement, mais qui ne sont pas encore inscrits dans les niveaux de référence du Ministère. Les dépenses prévues ne tiennent pas compte des nouveaux renseignements contenus dans le Budget 2011. Le Budget supplémentaire des dépenses 2011-2012 contiendra plus d'information à cet égard.

Entre 2007-2008 et 2013-2014, les dépenses réelles et prévues sont passées de 3,7 milliards de dollars en 2010-2011 à 1,5 milliard de dollars selon les prévisions actuelles pour 2013-2014. Cette fluctuation est attribuable à certains facteurs décrits ci-dessous.

En 2007-2008, les dépenses comprenaient le financement de 1 milliard de dollars annoncé dans le Budget 2007 pour les programmes liés aux coûts de production et au démarrage d'Agri-investissement (d'une durée d'un an chacun). Après leur mise en œuvre en 2007-2008, les dépenses de 2008-2009 et 2009-2010 sont revenues au niveau habituellement nécessaire pour soutenir l'industrie. De plus, elles témoignent d'une réduction des exigences de financement des programmes de gestion des risques de l'entreprise, en raison d'une forte hausse des recettes agricoles, principalement dans le secteur des céréales et des oléagineux, en 2007.

La hausse des dépenses projetées en 2010-2011 reflète en grande partie l'aide d'urgence fournie aux producteurs de cultures des Prairies touchés par les conditions d'humidité excessive et les inondations au cours du printemps et de l'été 2010. Cette situation a également influé sur les dépenses de gestion des risques de l'entreprise (GRE), qui devraient dépasser les niveaux de 2009-2010.

La diminution des dépenses prévues de 2010-2011 à 2011-2012 s'explique surtout par le fait que les autorisations de programme suivantes expireront à la fin de 2010-2011 : avances de secours pour le secteur de l'élevage au titre du Programme de paiements anticipés, lutte contre les maladies dans le secteur porcin, initiatives liées aux nouvelles possibilités dans le secteur de l'agriculture, Programme d'innovation en matière de bioproduits agricoles et Programme de transition relatif aux vergers et aux vignobles. De plus, les paiements versés aux éleveurs par le Programme de transition des exploitations porcines, qui est doté d'une enveloppe de 75 millions de dollars, prendront fin en 2010-2011.

La réduction des dépenses prévues entre 2011-2012 et 2013-2014 témoigne du niveau de renouvellement des autorisations fédérales associées à l'actuelle série des programmes législatifs de GRE à la fin de 2011-2012 et des programmes actuels de *Cultivons l'avenir* non liés à la GRE à la fin de 2012-2013. De concert avec les provinces et territoires, AAC poursuit l'examen stratégique de la série de programmes de GRE et l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de l'industrie, qui orienteront la prochaine phase des programmes de GRE pour répondre aux nouveaux besoins. De plus, les gouvernements FPT sont à mettre au point le prochain cadre stratégique de *Cultivons l'avenir* pour positionner l'industrie de telle sorte qu'elle puisse relever les défis de la décennie à venir.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour plus de renseignements sur les crédits et les dépenses législatives d'AAC, consultez le Budget principal des dépenses 2011-2012 publié à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/2011-2012/me-bpd/info/info-fra.asp.

Section II

Analyse des activités de programme par résultat stratégique

La présente section décrit les activités de programme d'AAC par résultat stratégique et précise les résultats prévus, les indicateurs de rendement et les objectifs pour chacun d'entre eux. Elle explique également comment le Ministère prévoit atteindre les résultats prévus et elle présente les ressources financières et humaines qui seront consacrées à chaque activité de programme.

Résultat stratégique nº 1 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement

Le Ministère appuie un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels durable tant du point de vue économique qu'environnemental, c'est-à-dire un secteur capable de bien gérer les ressources naturelles disponibles et capable de s'adapter aux conditions environnementales changeantes. En relevant d'importants défis environnementaux au Canada, notamment l'impact de l'agriculture sur la qualité et l'utilisation de l'eau, l'adaptation aux répercussions des changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole et l'exploration de nouveaux débouchés économiques, le secteur contribuera à assainir l'environnement et à créer des conditions de vie plus saines pour l'ensemble de la population, tout en augmentant sa propre rentabilité.

Ce résultat stratégique comprend les activités de programme suivantes, qui sont décrites dans l'étude ultérieure des résultats attendus, des faits saillants de la planification et des avantages pour les Canadiens.

Activités de programme	
1.1 Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental	1.2 Mesures à la ferme

Activité de programme 1.1 : Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental

Résumé de l'activité de programme

AAC s'emploie à aider le secteur par des initiatives qui lui permettent d'utiliser une démarche de gestion plus rigoureuse pour prendre des décisions face aux risques environnementaux et de trouver des correctifs appropriés. AAC réalise des projets de recherche fondamentale et appliquée afin de mieux comprendre les interactions entre l'agriculture et l'environnement face aux principaux défis en matière de protection de l'environnement qui se posent au Canada et dans les régions; élaborer des pratiques d'agriculture durable et valider les résultats environnementaux et économiques aux niveaux de la ferme et du paysage; mettre au point, améliorer et utiliser des indicateurs agroenvironnementaux, des systèmes de comptabilité des gaz à effet de serre et des indicateurs économiques pour évaluer la viabilité environnementale et économique du secteur. Ce programme fournit la plate-forme pour l'innovation et la découverte de technologies et de stratégies pour améliorer la performance agroenvironnementale du secteur.

Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental					
Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) **et Dépenses prévues** (en millions de dollars – montant net)					
2011-2012		**2012-2013**		**2013-2014**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
672	59,8	672	56,2	672	28,5
Résultats attendus		**Indicateurs de rendement**		**Objectifs**	
Le secteur agricole et agroalimentaire prend des décisions qui prévoient la mise en place de saines pratiques environnementales		Pourcentage des exploitations agricoles au Canada qui ont un plan environnemental de la ferme (PEF) officiel. Nota : Les résultats de l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2006 indiquent que 27 % des exploitations agricoles avaient un PEF. La prochaine Enquête sur la gestion agroenvironnementale aura lieu en 2012.		34 % d'ici le 31 mars 2013	
		AAC est responsable de la cible 3.6 de la SFDD, Qualité de l'eau douce (secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels), mesurée au moyen de l'indicateur de la SFDD suivant : index de rendement agroenvironnementaux sur la qualité de l'eau et du sol.		Atteindre une valeur comprise entre 81 et 100 pour les index de rendement agroenvironnementaux sur la qualité de l'eau et du sol d'ici le 31 mars 2030.	

Faits saillants de la planification

AAC continuera de favoriser la résilience du secteur à l'égard des stress et des changements et l'aidera à assurer sa viabilité à long terme. Des approches nouvelles et novatrices en matière de sciences et de technologies permettront au secteur de relever les défis actuels et nouveaux. Le changement climatique et la stabilité et la qualité des ressources en eau représentent de nouvelles possibilités à exploiter pour accroître les effets positifs de l'agriculture sur l'environnement, pour minimiser les effets négatifs potentiels et pour rehausser la rentabilité.

Le Ministère continuera d'améliorer l'intégration de la recherche et de l'analyse scientifiques de manière à soutenir les politiques, l'expertise et les programmes agroenvironnementaux offerts au secteur. Pour y arriver, AAC améliorera la collaboration et le réseautage avec les principaux intervenants, non seulement au Canada mais dans le monde entier.

Les outils servant à mesurer, à rendre compte et à vérifier la performance environnementale feront également l'objet d'une intégration accrue. Les outils de prise de décisions évalueront de façon continue l'efficacité des politiques et des programmes, et ils ouvriront ainsi la voie aux ajustements qui s'imposent. Ces outils comprennent par exemple : le Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale (www.agr.gc.ca/PNARSA); l'Évaluation des pratiques de gestion bénéfiques à l'échelle des bassins hydrographiques (www.agr.gc.ca/epbh); le Système national de comptabilisation et de vérification des quantités de carbone et des émissions de gaz à effet de serre (www.agr.gc.ca/SNCVCG).

Les initiatives prévues dans cette activité de programme contribueront également à la cible 3.6 de la SFDD, Qualité de l'eau douce (secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels), dont AAC a la responsabilité. Cette cible contribue à l'atteinte de l'objectif de la SFDD de Qualité de l'eau – *protéger et améliorer la qualité de l'eau afin qu'elle soit propre, salubre et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle favorise des écosystèmes sains*. Les initiatives d'AAC pour contribuer à la cible comprennent : des recherches ciblées et l'élargissement des réseaux de chercheurs pour accroître les connaissances sur le plan des ressources en eau qui se rapportent à l'agriculture; l'évaluation et les rapports sur l'effet de l'adoption de pratiques agricoles durables par

les agriculteurs sur l'environnement et l'économie; une meilleure compréhension de l'efficacité des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) dans un bassin hydrographique agricole; les relations entre les PGB et les activités d'utilisation des terres agricoles. Pour plus de renseignements, voir la stratégie de développement durable d'AAC (www.agr.gc.ca/sdd).

Avantages pour les Canadiens

AAC favorise un environnement plus propre et plus sain pour tous les Canadiens en aidant le secteur à minimiser les répercussions négatives sur l'environnement et à protéger et à conserver les ressources naturelles. À partir de bases solides, l'approche d'AAC pour relever des défis agroenvironnementaux importants comme le changement climatique et l'eau sera élargie afin d'inclure l'examen de nouvelles options, de trouver de nouveaux partenaires et de participer à de nouveaux réseaux au Canada et à l'étranger. Cette approche renforcera l'intégration de ces activités et de ces mesures et augmentera le rendement environnemental du secteur. Ce résultat permettra ainsi d'aider à améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Activité de programme 1.2 : Mesures à la ferme

Résumé de l'activité de programme

AAC vient en aide aux agriculteurs par des programmes d'application directe à la ferme qui permettent de déterminer les risques environnementaux et les possibilités connexes tout en soutenant l'élaboration d'une éthique de gestion agricole et agroalimentaire. Il les aide dans l'évaluation des risques agroenvironnementaux et la planification en fournissant de l'expertise, de l'information et des incitatifs pour stimuler l'adoption de pratiques d'agriculture durable au niveau de la ferme et du paysage, en explorant et concevant de nouvelles approches qui favorisent et soutiennent l'adoption de pratiques agricoles durables et en faisant mieux connaître les bienfaits de ces pratiques. Ces initiatives favorisent la bonne intendance de l'environnement et aident à atténuer les répercussions générales du secteur sur l'environnement. Elles contribuent à créer un environnement plus sain et à instaurer des conditions pour améliorer la qualité de vie de la population canadienne et pour rendre le secteur agricole plus rentable.

Mesures à la ferme					
Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) **et Dépenses prévues** (en millions de dollars – montant net)					
2011-2012		**2012-2013**		**2013-2014**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
407	156,8	407	134,8	407	59,0
Résultats attendus		**Indicateurs de rendement**		**Objectifs**	
Amélioration de l'évaluation des risques agroenvironnementaux et meilleure planification par les producteurs agricoles		Pourcentage des exploitations agricoles au Canada qui ont mis en oeuvre leur plan environnemental de la ferme (PEF).		92 % d'ici le 31 mars 2013 (Les résultats de l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2006 indiquent que 90 % des exploitations agricoles avaient mis en oeuvre au moins une pratique de gestion bénéfique. La prochaine Enquête sur la gestion agroenvironnementale aura lieu en 2012.)	
		AAC est responsable de la cible 3.6 de la SFDD, Qualité de l'eau douce (secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels), mesurée au moyen de l'indicateur de la SFDD suivant : index de rendement agroenvironnementaux pour la qualité de l'eau et du sol.		Atteindre une valeur comprise entre 81 et 100 pour les index de rendement agroenvironnementaux sur la qualité de l'eau et du sol d'ici le 31 mars 2030.	

Faits saillants de la planification

AAC cherchera à combler les besoins du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire à la ferme grâce à des politiques, des programmes, de l'expertise et des services agroenvironnementaux. Le Ministère continuera de promouvoir l'éducation continue sur les défis et les possibilités d'importance pour les agriculteurs en matière d'environnement. Il favorisera également des relations nouvelles et plus étroites avec ses partenaires fédéraux, provinciaux, municipaux et les organismes non gouvernementaux. Au moyen de cette approche concertée, AAC s'assurera que ses services agroenvironnementaux sont effectivement alignés sur les besoins du secteur et que les principaux intervenants prennent part à l'élaboration des politiques et des programmes.

AAC se penchera également sur des approches nouvelles et novatrices, comme les conseils et les technologies de cartographie qui permettent aux producteurs de varier la quantité des nutriments nécessaires aux cultures dans les champs en fonction des besoins des plantes. Entre autres, ces mesures aideront à fournir au secteur les outils dont il a besoin pour mieux s'adapter aux défis environnementaux émergents et tirer parti des possibilités connexes.

Les initiatives prévues dans cette activité de programme contribueront également à la cible 3.6 de la SFDD, Qualité de l'eau douce (secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels), dont la responsabilité relève d'AAC. Cette cible contribue à l'atteinte de l'objectif de la SFDD de Qualité de l'eau – *protéger et améliorer la qualité de l'eau afin qu'elle soit propre, salubre et sécuritaire pour tous les Canadiens et qu'elle favorise des écosystèmes sains*. Les initiatives d'AAC pour contribuer à la cible comprennent notamment une approche systématique pour permettre aux agriculteurs d'évaluer les risques environnementaux prioritaires, d'élaborer des plans d'atténuation des risques et de mettre en œuvre des mesures à la ferme ainsi que l'adoption accrue de pratiques agricoles durables à la ferme et à l'échelle du paysage. Pour plus de renseignements sur ces initiatives, consultez la stratégie ministérielle de développement durable d'AAC (www.agr.gc.ca/sdd).

Le saviez-vous?

À l'aide des données météorologiques et climatiques recueillies par les partenaires nationaux et internationaux, les analystes d'AAC déterminent quels sont les effets sur l'agriculture au Canada, créent des cartes et des données et publient ces produits sur Internet quotidiennement. Cette information est disponible dans les 24 heures suivant un phénomène météorologique. Grâce au site Guetter la sécheresse (http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1256658312655&lang=fra), les agriculteurs ont accès à l'information la plus récente compte tenu des besoins du secteur agricole.

Avantages pour les Canadiens

Les agriculteurs canadiens contribuent à assainir l'environnement grâce à des mesures à la ferme comme la mise en œuvre de technologies d'application très précise d'éléments nutritifs en fonction des besoins d'une culture, éliminant ainsi les possibilités de ruissellement vers les cours d'eau. AAC continuera de soutenir les producteurs dans ce dossier en leur offrant de l'expertise, des partenariats nouveaux et améliorés et des approches nouvelles et innovatrices. À mesure que l'éthique de l'intendance environnementale s'accentue, les effets positifs du secteur sur l'environnement seront plus marqués et la compétitivité plus grande.

Résultat stratégique nº 2 : Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif qui gère les risques de manière proactive

La capacité du Canada de produire, de transformer et de distribuer de façon rentable des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels sûrs, sains et de grande qualité dépend de notre aptitude à gérer les risques de manière proactive, à réduire ces risques au minimum et à élargir nos marchés intérieurs et extérieurs pour le secteur, en répondant, voire en surpassant les exigences et les attentes des consommateurs. La gestion proactive des risques, qui vise à garantir la salubrité des aliments, le développement des marchés et la sensibilité à leurs exigences, ainsi que l'amélioration de la réglementation, contribuera directement à la stabilité et à la prospérité économiques des producteurs canadiens et accentuera la sécurité des activités dans ce secteur pour le public canadien.

Ce résultat stratégique comprend les activités de programme suivantes, qui sont décrites dans l'étude ultérieure des résultats attendus, des faits saillants de la planification et des avantages pour les Canadiens.

Activités de programme				
2.1 Gestion des risques de l'entreprise	2.2 Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments	2.3 Développement du commerce et des marchés	2.4 Facilitation de l'efficacité de la réglementation	2.5 Conseil des produits agricoles du Canada

Activité de programme 2.1 : Gestion des risques de l'entreprise

Résumé de l'activité de programme

AAC a un programme intégral de gestion des risques de l'entreprise pour donner aux producteurs de meilleurs outils et le savoir-faire nécessaire pour gérer les risques de l'entreprise. Ce programme leur procure une protection contre les légères baisses de revenu, une aide axée sur la marge de production quand leurs pertes de revenus sont plus importantes, un cadre d'indemnisation en cas de catastrophe pour les secourir rapidement et une assurance-production pour les protéger contre les pertes de production causées par des catastrophes naturelles. De plus, le programme prévoit une aide sous forme de garanties financières qui facilitera la commercialisation de leurs produits une fois que la conjoncture du marché et les prix seront plus favorables.

Gestion des risques de l'entreprise					
Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) **et Dépenses prévues** (en millions de dollars – montant net)					
2011-2012		**2012-2013**		**2013-2014**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
482	1 899,2	471	878,6	460	879,2
Résultats attendus		**Indicateurs de rendement**		**Objectifs**	
Réduction des pertes de revenus des producteurs		Bénéfice net d'exploitation du producteur pour l'année en cours, plus les versements du programme de GRE, par rapport à la moyenne des cinq années précédentes des bénéfices nets d'exploitation et des versements du programme de GRE pour le secteur. La cible est de 85 % de la moyenne des cinq années précédentes et des versements du programme de GRE		85 % d'ici le 31 mars 2012	

Faits saillants de la planification

De concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, AAC a développé la série de programmes de GRE du cadre stratégique *Cultivons l'avenir* (www.agr.gc.ca/cultivonslavenir). Le Ministère veut ainsi réduire les pertes de revenus des producteurs découlant de facteurs indépendants de leur volonté. Chaque programme de la série, Agri-investissement (www.agr.gc.ca/agriinvestissement), Agri-stabilité (www.agr.gc.ca/agristabilite), Agri-relance (www.agr.gc.ca/agrirelance) et Agri-protection (www.agr.gc.ca/agriprotection), se fixe son propre objectif pour produire le résultat global. Des mesures et des cibles permettent de suivre le rendement de chaque programme. Ensemble, les programmes aident les producteurs à gérer les risques en réduisant les pertes de revenus attribuables à des facteurs indépendants de leur volonté.

Cultivons l'avenir doit prendre fin en mars 2013. Les prochains programmes de GRE devraient être lancés en même temps que les autres programmes prévus dans le nouveau cadre stratégique pour l'agriculture. Au cours de la prochaine année, AAC collaborera avec les provinces, les territoires et les intervenants de l'industrie pour mettre au point le nouveau cadre stratégique. Les efforts de mobilisation de l'industrie, commencés au printemps 2010, se poursuivront afin de cerner les priorités sectorielles et d'alimenter l'élaboration des politiques. D'autres séances de mobilisation sont prévues en 2011 et 2012. De plus, les évaluations des programmes Agri-investissement, Agri-stabilité, Agri-relance et Agri-protection par AAC, actuellement en cours et qui devraient prendre fin au plus tard en mars 2012, serviront à élaborer les prochains programmes de GRE.

Agri-investissement permet aux agriculteurs d'utiliser les fonds accumulés dans leurs comptes pour combler leurs petites pertes de revenus ou pour investir en vue d'améliorer la rentabilité de leurs exploitations. Ils peuvent déposer jusqu'à 1,5 % de leurs ventes nettes ajustées dans leur compte Agri-investissement et recevoir des contributions de contrepartie du gouvernement, dont les coûts sont partagés entre le gouvernement du Canada (60 %) et les provinces (40 %). Les institutions financières ont ouvert les comptes d'épargne des producteurs d'Agri-investissement en juillet 2010 dans toutes les provinces sauf le Québec. Les producteurs peuvent maintenant faire un dépôt à l'institution financière de leur choix et recevoir la contribution de contrepartie du gouvernement. De la sorte, les producteurs auront plus facilement accès au solde de leur compte et à un taux d'intérêt compétitif sur leurs dépôts. Au Québec, c'est la Financière agricole qui administre ce programme et qui continuera de détenir les comptes du programme pour les producteurs québécois.

Agri-stabilité a un effet stabilisateur, car il protège les revenus des producteurs contre les fortes baisses (par rapport à leurs revenus habituels) attribuables à des facteurs indépendants de leur volonté. Depuis janvier 2010, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan assument la prestation du programme Agri-stabilité. Le Ministère continuera de collaborer étroitement avec les deux provinces pour assurer une transition harmonieuse afin de répondre aux besoins des producteurs.

Agri-relance a été conçu pour permettre aux gouvernements, en consultation avec l'industrie et les producteurs, d'évaluer les catastrophes naturelles au cas par cas. Il s'agit notamment d'évaluer l'impact sur les producteurs, d'analyser dans quelle mesure les programmes en vigueur répondent à leurs besoins et, si une aide supplémentaire s'avère nécessaire, d'élaborer des initiatives à coûts partagés (ratio fédéral provincial 60:40) pour aider les producteurs à relancer leurs activités.

Agri-protection offre aux agriculteurs une protection abordable, prévisible et opportune contre les manques à produire et les pertes matérielles attribuables à des risques naturels hors de leur contrôle. Agri-protection est un programme administré par les provinces, auquel le gouvernement fédéral contribue une partie des primes et des frais administratifs. Les agriculteurs paient des primes afin de protéger leurs produits, et obtiennent un versement lorsqu'ils subissent un manque à gagner pendant une année de production. En 2011-2012, les fonctionnaires du gouvernement poursuivront leur collaboration avec les secteurs de l'élevage et de la volaille dans lesquels on remarque une demande et un besoin pour ce type de produits d'assurance.

De plus, la série de programmes de GRE est complétée par deux programmes de garantie de prêt : la *Loi canadienne sur les prêts agricoles (LCPA)* et le Programme de paiements anticipés (PPA). La *LCPA* (www.agr.gc.ca/lcpa) garantit les prêts sur les actifs visant l'établissement, l'amélioration et le développement des fermes, ou la transformation, la distribution et la commercialisation de produits par les coopératives agricoles.

Le PPA (www.agr.gc.ca/ppa) est un programme fédéral de garantie de prêt régi par *la Loi sur les programmes de commercialisation agricole*. Il offre aux producteurs des avances sur la valeur de leurs produits agricoles durant une période donnée. Les producteurs peuvent ainsi recevoir une avance de fonds d'un administrateur admissible pouvant atteindre 400 000 $, la première tranche de 100 000 $ étant exempte d'intérêts. À mesure que les producteurs vendent leurs produits agricoles, ils remboursent leur avance en commençant par la portion sans intérêt. Le PPA aide les producteurs de cultures et les éleveurs à respecter leurs obligations financières et à bénéficier des meilleures conditions du marché en améliorant leurs liquidités tout au long de l'année.

Un examen de la *LCPA* est en cours comme l'exige la *Loi*. En plus de cet examen, AAC évaluera les aspects administratifs des programmes mis en œuvre en vertu de la *LCPA*. L'examen et l'évaluation doivent se terminer en 2011-2012.

Avantages pour les Canadiens

Les producteurs doivent composer avec de nombreux risques, souvent simultanés, comme la température, les prix sur le marché, les maladies, les obstacles au commerce et bien d'autres. C'est pourquoi les gouvernements doivent les aider à surmonter ces difficultés imprévisibles à court terme. Les paiements de programmes sont le mécanisme principal qui permet au gouvernement du Canada et à ceux des provinces d'offrir une aide financière directe aux producteurs.

Les programmes de GRE aident les producteurs à maintenir leur capacité de fonctionner pendant les dérangements qui nuisent à leurs revenus à court terme et les soutiennent pendant qu'ils prennent les mesures nécessaires pour s'adapter à de nouvelles réalités de production ou du marché. En aidant les producteurs à réduire efficacement les risques, les programmes de GRE leur permettent d'adopter de nouvelles technologies, pratiques de production et pratiques d'entreprise et de demeurer concurrentiels sur les marchés nationaux et mondiaux.

Avec des programmes de GRE efficaces, les producteurs seront en mesure de chercher de nouvelles possibilités d'obtenir des produits alimentaires et non alimentaires sains et innovateurs pour les consommateurs du Canada et de l'étranger.

Activité de programme 2.2 : Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments

Résumé de l'activité de programme

AAC aide les producteurs et les organismes à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de gestion des risques liés à la salubrité des aliments, à la biosécurité et à la traçabilité afin de leur permettre de prévenir et de contrôler les risques pour les ressources animales et végétales et de renforcer ainsi le secteur contre la propagation de maladies et les pertes sur les marchés intérieurs et étrangers. Les systèmes de gestion du risque comprennent les systèmes nationaux de salubrité alimentaire reconnus par le gouvernement qui sont fondés sur les principes d'analyse des dangers et la maîtrise des points critiques (HACCP) ou de type HACCP, à la ferme et en aval de la ferme; les systèmes nationaux de biosécurité; et le système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire. Ces systèmes sont également mis à profit dans la gestion des urgences pour limiter la propagation des maladies animales et végétales, réduisant par conséquent les répercussions environnementales et sociales d'une crise. Une stratégie nationale de biosécurité animale et végétale offre également une orientation stratégique générale visant à faire en sorte que les efforts soient ciblés sur les risques les plus élevés en matière de biosécurité. Parmi les participants admissibles, mentionnons les organismes sans but lucratif nationaux ou régionaux, les producteurs et les intervenants de l'industrie.

Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments					
Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) **et Dépenses prévues** (en millions de dollars – montant net)					
2011-2012		**2012-2013**		**2013-2014**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
340	101,2	340	87,0	340	20,5
Résultats attendus		**Indicateurs de rendement**		**Objectifs**	
Augmentation de la salubrité dans les systèmes alimentaires		Pourcentage des producteurs qui participent à des programmes de type HACCP et qui déclarent avoir adopté des pratiques liées à la salubrité des aliments		45 % d'ici le 31 mars 2013 (L'enquête de 2005 a indiqué une participation de 28 % aux programmes de type HACCP, et l'enquête de 2008, une participation de 39 % des producteurs)	

Faits saillants de la planification

Bien que les autorisations relatives à *Cultivons l'avenir* et aux programmes connexes doivent prendre fin le 31 mars 2013, les gouvernements FPT devraient s'entendre sur un nouveau cadre et préparer les programmes pour 2013-2014, notamment les programmes qui contribuent aux objectifs de salubrité des aliments, de biosécurité et de traçabilité. Des initiatives qui ne sont pas financées dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, comme celles du Fonds de flexibilité pour l'agriculture (www.agr.gc.ca/agriflexibilite), pourraient se poursuivre jusqu'à la fin de 2013-2014.

Au titre de *Cultivons l'avenir*, AAC continuera de fournir de l'aide pour élaborer des normes de biosécurité nationales à l'échelle des fermes. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), avec la contribution des associations nationales de producteurs, des provinces, des territoires et des intervenants, élaborent ces normes par le biais d'un protocole d'entente avec AAC qui prévoit également des initiatives en matière de salubrité et de traçabilité des aliments.

Comme le précise la *Stratégie pour la science et l'innovation* (www.agr.gc.ca/scienceetinnovation), les recherches d'AAC enrichissent les connaissances et la compréhension des agents causals des menaces potentielles et émergentes aux systèmes canadiens de production et de distribution des aliments. Le Ministère élabore également des stratégies et des pratiques pour détecter, surveiller et contrôler les dangers à l'échelle de la chaîne de production des aliments et pour réduire les risques pour la santé, grâce à une connaissance intégrée des risques biologiques et chimiques liés aux systèmes de production et de transformation.

Dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, AAC collabore avec ses partenaires universitaires et sectoriels pour mettre au point des technologies à la ferme visant à protéger la santé des animaux et des végétaux à long terme, ainsi que des stratégies d'atténuation des risques.

Toujours dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, le Ministère offre des incitatifs financiers aux organismes nationaux pour l'adoption de systèmes de salubrité des aliments HACCP à la ferme et en aval de la ferme. Ces systèmes établissent les principes de fonctionnement de base à suivre pour assurer la salubrité constante des aliments. Quand ils sont prêts, ces systèmes sont offerts aux producteurs et aux établissements de transformation des aliments non agréés par le fédéral. Les provinces et les territoires administrent la mise en œuvre des systèmes prévus dans les programmes de salubrité des aliments aux termes de *Cultivons l'avenir*.

AAC collabore avec les partenaires pour accélérer la mise en place du système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire (www.ats-sea.agr.gc.ca/trac/sys-fra.htm) afin d'adopter une approche intégrée à l'échelle du pays. En 2009, les gouvernements ont convenu de mettre en place un système de traçabilité national obligatoire, en commençant par le secteur des animaux d'élevage et de la volaille, dont la mise en œuvre aurait lieu en 2011. Les travaux sont en cours pour élaborer un nouveau cadre législatif et réglementaire et cerner les exigences opérationnelles pour une solution nationale d'échange d'information. Cette mesure permettra d'accéder aux systèmes de collecte des données sur la traçabilité mis en place par les organismes sectoriels. AAC continuera d'aider l'industrie à élaborer des systèmes de traçabilité et à soutenir l'ACIA dans le cadre de *Cultivons l'avenir* pour concrétiser ce changement de réglementation.

L'initiative de protection de l'approvisionnement alimentaire continuera d'aider le secteur agricole à s'adapter aux pressions et à rehausser sa compétitivité en finançant des mesures de gestion des risques non liés à l'entreprise qui réduisent les coûts de production, améliorent la durabilité environnementale, favorisent l'innovation et répondent à l'évolution du marché.

L'Initiative de traçabilité des encans de bétail (www.agr.gc.ca/iteb) offre jusqu'à 20 millions de dollars dans le cadre du Fonds Agri-flexibilité. Cette initiative fédérale fournira des contributions pour moderniser les structures de manipulation des animaux afin d'améliorer la traçabilité dans les sites à risque et à débit élevés où sont rassemblés des animaux de différents troupeaux.

Avantages pour les Canadiens

Si l'on dispose, à la ferme et dans les agroentreprises, de pratiques, d'outils et de systèmes de salubrité des aliments, de biosécurité et de traçabilité qui sont reconnus par l'État et se fondent sur des principes scientifiques, il sera plus facile d'empêcher la propagation des maladies des animaux et des végétaux. Il en découlera une réduction des coûts qu'occasionnent des interventions en cas d'éclosion de maladie; ces mécanismes contribueront aussi à maintenir, voire à améliorer, l'accès aux marchés et permettront au secteur de mieux répondre aux demandes croissantes d'assurance de la salubrité des aliments. En outre, la confiance des consommateurs canadiens et étrangers sera renforcée, car le Canada sera pour eux une source fiable de produits sains.

Activité de programme 2.3 : Développement du commerce et des marchés

Résumé de l'activité de programme

AAC se fait le défenseur du commerce agricole du Canada en s'employant à éliminer les obstacles au commerce au pays et même à l'étranger et à multiplier les débouchés pour le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Il aide celui-ci à trouver de nouveaux débouchés au pays et dans le monde ainsi que des façons d'améliorer sa productivité et sa compétitivité et de devenir ainsi plus prospère. AAC travaille aussi à faire reconnaître les produits canadiens grâce à l'initiative Image de marque du Canada sur les marchés internationaux et à la Stratégie de promotion de l'image de marque au Canada, et cela, afin de consolider et d'élargir la présence du secteur sur le marché.

Développement du commerce et des marchés					
Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) **et Dépenses prévues** (en millions de dollars – montant net)					
2011-2012		**2012-2013**		**2013-2014**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
425	139,1	425	114,9	425	60,9
Résultats attendus		**Indicateurs de rendement**		**Objectifs**	
Augmentation du développement du commerce et de l'accès aux marchés pour le secteur agricole		Croissance des exportations totales en produits agricoles et en aliments jusqu'à 40 milliards de dollars (en dollars de 1997)		40 milliards de dollars d'ici le 31 mars 2013	

Faits saillants de la planification

En 2011-2012 et au cours des exercices suivants, AAC s'emploiera surtout à transformer les forces du secteur agricole, alimentaire et agro-industriel canadien en réussites sur les marchés intérieurs et mondiaux en l'aidant à prévoir et à gérer les risques inhérents au commerce des produits agroalimentaires à l'échelle internationale. L'initiative de la marque Canada d'AAC (www.marquecanada.agr.gc.ca), qui contribue au développement des marchés, comprendra la tenue d'activités promotionnelles axées sur le consommateur sur au moins trois marchés internationaux clés. Cette mesure permettra ainsi d'assurer une présence soutenue, de créer une demande pour les produits canadiens et d'ouvrir la voie aux activités complémentaires de l'industrie. De plus, plusieurs activités promotionnelles *Savourez le Canada* peuvent stimuler la demande en suscitant intérêt et enthousiasme autour des produits canadiens dans les médias internationaux. L'industrie bénéficiera également d'un appui soutenu lors des

principales foires commerciales pour améliorer le profil de la marque des produits agricoles et alimentaires canadiens. Les rapports des services de renseignements sur les tendances et les conditions du marché aideront de nouveau l'industrie à planifier les stratégies de commercialisation.

En 2011 sera lancée une initiative nationale de promotion de l'image de marque pour aider les consommateurs canadiens à déterminer plus facilement le contenu canadien des produits alimentaires offerts chez les détaillants et à mieux comprendre les attributs de ces produits. Les recherches indiquent que cette mesure pourrait profiter à la compétitivité du secteur agricole et alimentaire au pays.

Au cours des trois prochaines années, le Service des délégués commerciaux du secteur agroalimentaire (SDCSA) continuera d'aider les entreprises canadiennes en offrant un soutien technique et commercial pour l'établissement ou l'élargissement des marchés visés par les produits agroalimentaires et les produits de la mer canadiens. Le SDCSA fait partie du Service des délégués commerciaux (SDC) du Canada administré par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Une étude économétrique effectuée en 2010 a conclu que les clients des entreprises qui utilisent le SDC du Canada exportent en valeur 18 % plus que les clients qui ne consultent pas le SDC et exportent vers 36 % plus de marchés. L'étude révèle également que pour chaque dollar venant des contribuables affecté au SDC, les exportations canadiennes ont augmenté de 27 $.

Le programme Agri-marketing (www.agr.gc.ca/programme-agrimarketing) financera les associations sectorielles, notamment les associations du secteur des produits de la mer, pour favoriser la mise en œuvre d'une mesure du rendement et de stratégies de promotion de l'image de marque à long terme sur les marchés internationaux. Les associations peuvent également demander du financement pour permettre aux petites et moyennes entreprises de réaliser des activités de promotion et de développement des marchés qui leur sont propres, ce qui renforcera leur capacité à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

Pour favoriser la compétitivité du secteur, le programme d'élaboration et de prestation des services de renseignements sur les marchés d'AAC aide le secteur à déterminer et à comprendre les marchés cibles. Un système de renseignements commerciaux de pointe fournit la plus récente information dès qu'elle est disponible.

Au moyen des mesures d'accès aux marchés, AAC coordonnera les initiatives gouvernementales auprès des producteurs et de l'industrie pour conquérir de façon dynamique et stratégique les marchés prioritaires. Pour ce faire, le Ministère engagera des négociations bilatérales et régionales sur les politiques commerciales, consultera les organismes de normalisation internationaux, défendra les intérêts du secteur auprès des principaux partenaires commerciaux, mènera des missions de haut niveau et règlera les problèmes d'accès aux marchés.

Le Ministère dirigera les négociations commerciales sur l'agriculture à l'Organisation mondiale du commerce et les négociations bilatérales sur le commerce, notamment avec l'Union européenne. Il défendra les intérêts agricoles du Canada en préconisant des règles qui favorisent la compétitivité du pays, créent de nouvelles possibilités d'exportation et protègent les secteurs visés par la gestion de l'offre. Il se fera aussi le défenseur et le promoteur de systèmes, de normes et de processus de réglementation transparents et fondés sur des principes scientifiques, plus particulièrement pour les nouveaux produits. AAC s'assurera que l'on tient compte des obligations du Canada en matière de commerce international dans l'élaboration des politiques et des programmes intérieurs, afin de minimiser le risque de mesures commerciales à son encontre.

Le programme Facilitation de la recherche pour une agriculture compétitive (FRAC) (www.agr.gc.ca/frac) permettra de dénicher des possibilités, des marchés et des moyens nouveaux pour accroître la productivité et la compétitivité sur les marchés mondiaux et canadiens. Les membres de ce programme alimenteront le processus d'élaboration des politiques d'AAC du prochain cadre stratégique.

Le Secrétariat de l'accès aux marchés (www.agr.gc.ca/sam), créé en 2009, demeurera à l'affut des défis et des possibilités en matière d'accès aux marchés; il sera prêt à répondre aux urgences en fournissant un soutien rapide aux missions de haut niveau et aux initiatives d'accès aux marchés. L'efficacité du Secrétariat est rehaussée par la présence du personnel de l'ACIA, qui continue de formuler des conseils techniques et d'offrir son expertise quant aux enjeux liés au mandat de l'ACIA.

Avantages pour les Canadiens

Le Canada a tout intérêt à élargir son accès aux marchés et à renforcer les règles internationales qui régissent le commerce agricole, son objectif étant de favoriser l'instauration de règles du jeu plus équitables pour ses producteurs et transformateurs. Les exportations sont extrêmement importantes pour la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire du pays. Le fait d'augmenter les exportations permettra de créer plus d'emplois pour les Canadiens, surtout dans les secteurs de la transformation et de la distribution.

L'Initiative nationale de l'image de marque Canada donnera à l'industrie différents outils, y compris un identifiant de la marque Canada (feuille d'érable stylisée) et d'autres éléments graphiques, pour concevoir du matériel promotionnel. Il sera ainsi plus facile pour l'industrie de différencier et de promouvoir ses produits comme étant de source canadienne et pour les consommateurs canadiens de trouver les produits alimentaires canadiens dans les magasins. De plus, le site Web (http://www.marquecanadabrand.agr.gc.ca/intro/index-fra.htm) et les activités promotionnelles en magasin aideront les consommateurs canadiens à connaître les avantages associés à l'achat de produits alimentaires canadiens.

Le saviez-vous?

Les ventes de produits alimentaires canadiens peuvent augmenter de façon sensible lorsque l'étiquette ou l'emballage comprend un énoncé clair du contenu canadien et une feuille d'érable, que l'on trouve sur le devant du produit. C'est là l'une des principales constatations d'une recherche menée dans le cadre de l'Initiative nationale de l'image de marque Canada d'AAC. Les résultats d'une étude par simulation des habitudes d'achat des consommateurs aident les transformateurs d'aliments et les détaillants à trouver des moyens de mieux promouvoir les produits canadiens en magasin, d'améliorer leurs bénéfices nets et d'aider les citoyens canadiens à traduire en gestes concrets leur désir d'acheter et de consommer des produits canadiens.

Activité de programme 2.4 : Facilitation de l'efficacité de la réglementation

Résumé de l'activité de programme

AAC met en place des initiatives pour s'assurer que le milieu de la réglementation fait la promotion de l'innovation, de l'investissement et de la compétitivité du secteur. Le Ministère reconnaît qu'en raison du rythme accéléré des progrès technologiques et des nouveaux écarts entre les politiques réglementaires internationales et nationales, le milieu de la réglementation du Canada devra accroître sa capacité et accélérer son processus de modernisation s'il veut être réactif. Dans le cadre de ces initiatives, le Ministère collaborera avec les intervenants de la chaîne de valeur afin d'accroître leur capacité de respecter les exigences réglementaires ainsi qu'avec des partenaires fédéraux et l'industrie pour trouver des façons de rationaliser le fardeau réglementaire au moyen de mesures ciblées visant les priorités du secteur, et ce, tout en conservant le régime réglementaire rigoureux du Canada en ce qui a trait à la santé et à la sécurité. Un processus de prise de décisions réglementaires fondées sur la science qui est encore plus rapide et transparent permettra d'accroître la confiance du public et des intervenants.

Facilitation de l'efficacité de la réglementation					
Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) **et Dépenses prévues** (en millions de dollars – montant net)					
2011-2012		**2012-2013**		**2013-2014**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
57	35,9	57	36,0	57	12,8
Résultats attendus		**Indicateurs de rendement**		**Objectifs**	
Augmentation du nombre de pesticides à usage limité, d'outils à risque réduit de lutte contre les ravageurs, ainsi que des allégations santé, des aliments nouveaux et des ingrédients permis ou disponibles		Nombre de politiques de réglementation qui sont modifiées afin de faciliter l'innovation en matière de lutte contre les ravageurs, d'allégations santé, d'aliments nouveaux et d'ingrédients		5 d'ici le 31 mars 2013	
		Nombre de demandes d'homologation de pesticides à usage limité, d'allégations santé, d'aliments nouveaux et d'ingrédients qui satisfont aux exigences de la réglementation		45 par année d'ici le 31 mars 2012	
		Nombre d'outils à risque réduit de lutte contre les ravageurs qui sont disponibles		4 par année d'ici le 31 mars 2012	

Faits saillants de la planification

Conformément à la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation*, AAC s'assurera d'améliorer la capacité du secteur à travailler dans le respect du régime de réglementation et rendra les organismes de réglementation davantage capables de répondre aux besoins du secteur. Parmi les priorités, figurent les suivantes : pesticides à usage limité et réduction des risques liés aux pesticides; médicaments vétérinaires; allégations santé, aliments nouveaux et ingrédients; enrichissement volontaire des aliments.

Dans le cadre du Plan d'action en matière de réglementation de *Cultivons l'avenir* (www.agr.gc.ca/planaction-reglementation), AAC aide l'industrie à comprendre et à suivre les processus et les exigences réglementaires, notamment sur le plan des données scientifiques. Sous le régime du Plan, Santé Canada s'efforce de rationaliser les processus de réglementation et d'améliorer les délais d'examen des demandes. En outre, ce ministère est en voie de mieux se positionner pour élaborer des cadres stratégiques et réglementaires qui permettront de répondre aux priorités du secteur tout en préservant les normes de santé et de sécurité.

AAC continuera de collaborer avec les intervenants pour trouver des solutions en matière de pesticides à usage limité destinés à la lutte antiparasitaire et pour élaborer des stratégies et des plans d'action connexes qui permettront de réduire le risque que posent les pesticides pour la santé humaine et l'environnement. Le Ministère produira des données sur l'efficacité des pesticides et leurs résidus, et sur la tolérance des cultures à ces produits, en plus de préparer des demandes portant sur de nouveaux usages limités de produits. Santé Canada continuera d'examiner et d'évaluer les demandes élaborées par AAC, à l'aide d'un processus spécial d'examen. Le programme facilitera l'accès des producteurs aux moyens de lutte antiparasitaire, y compris aux outils, aux technologies et aux pratiques à risque réduit. De plus, de nouveaux usages de pesticides, dont les agents de lutte biologique, contribueront à la gestion de la résistance aux pesticides.

Pour renforcer le processus d'élaboration et de mise en oeuvre de stratégies de réduction des risques, ainsi que pour faciliter l'accès aux pesticides à usage limité et à risque réduit dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, AAC continuera de collaborer avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Ce partenariat permettra de donner suite aux conclusions de l'évaluation de l'initiative horizontale intitulée « Rechercher la confiance du public dans la réglementation des pesticides et améliorer l'accès aux produits antiparasitaires », laquelle devrait se terminer en 2011-2012.

Le Ministère continuera d'offrir des services d'analyse et des conseils sur les dossiers de réglementation intérieure des aliments qui ont une incidence sur l'innovation et la compétitivité dans le domaine de la production d'aliments bénéfiques pour la santé. Il aidera notamment les intervenants à établir des plans et des priorités en matière d'allégations santé, d'aliments nouveaux et d'ingrédients selon les débouchés du marché. AAC collaborera avec l'industrie et les chercheurs pour les sensibiliser au cadre de réglementation, former des partenariats scientifiques et mener des recherches visant à combler les lacunes en matière de connaissances, de manière à établir la validité des allégations santé et l'innocuité des ingrédients nouveaux. Le Ministère aidera également les intervenants à préparer, justifications à l'appui, leurs présentations réglementaires.

Le saviez-vous?

Depuis 2003, le Centre de la lutte antiparasitaire d'AAC a mené des milliers d'essais au champ pour les producteurs canadiens, afin de trouver des solutions potentielles aux problèmes les plus graves en matière de protection des cultures. La majorité du travail a été réalisé en collaboration avec des agriculteurs, les provinces, Santé Canada et des fabricants de produits de protection des cultures. Cette collaboration a permis aux producteurs d'avoir accès à de nouveaux outils et technologies sécuritaires et efficaces pour protéger leurs cultures contre les mauvaises herbes, les insectes nuisibles et les maladies. Pour plus de renseignements, visitez le site Web : http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1176486531148&lang=fra

Avantages pour les Canadiens

Par son travail, AAC améliorera les pratiques de protection des cultures et favorisera l'accès à de nouveaux outils, technologies et pratiques à risque réduit, ainsi qu'à des produits antiparasitaires à usage limité. Par conséquent, ces mesures renforceront la capacité concurrentielle du secteur agricole et agroalimentaire canadien, élimineront les obstacles au commerce avec des pays où ces produits sont déjà offerts et réduiront les risques pour l'environnement et les Canadiens.

Les activités du Ministère liées aux allégations santé, aux aliments nouveaux et aux ingrédients permettront au secteur de bien utiliser le système de réglementation. Cette compréhension accrue du système mènera à l'élaboration de nouveaux produits alimentaires innovateurs et sains, qui auront notamment des effets bénéfiques sur la santé des Canadiens.

Activité de programme 2.5 : Conseil des produits agricoles du Canada

Résumé de l'activité de programme

Institué par l'entremise de la *Loi sur les offices des produits agricoles* (la *Loi*), le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) est un organisme unique de surveillance de l'intérêt public qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (le ministre). La *Loi* permet la création d'offices nationaux de commercialisation, de promotion et de recherche. Le CPAC supervise ces offices et collabore avec eux pour s'assurer que le système de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs, ainsi que le système de prélèvement pour les bovins de boucherie fonctionnent dans le meilleur intérêt des intervenants de ces secteurs, des producteurs aux consommateurs. Le CPAC participe également de façon active à la gestion du Portefeuille en conseillant le ministre et en entretenant des liens avec les gouvernements provinciaux.

Conseil des produits agricoles du Canada					
Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) **et Dépenses prévues** (en millions de dollars – montant net)					
2011-2012		**2012-2013**		**2013-2014**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
24	2,7	24	2,7	24	2,8
Résultats attendus		**Indicateurs de rendement**		**Objectifs**	
Maintien, par les producteurs canadiens, de leurs parts de marché relatives sur le marché du Canada des oeufs d'incubation, des poulets, des dindes et des oeufs de consommation		Part de marché relative des producteurs canadiens d'oeufs d'incubation, de poulets, de dindes et d'oeufs de consommation qui demeure supérieure à 80 % au long de l'année		Au dessus de 80 % en 2011-2012	
Concordance de la variation des prix de consommation des poulets, des oeufs et des dindes avec celle des prix des autres produits agricoles		Variation de l'Indice des prix à la consommation pour les poulets, les dindes et les oeufs ne dépassant pas de 10 % l'Indice des prix à la consommation pour les autres produits agricoles au long de l'année		Variation ne dépassant pas plus ou moins 10 % de l'IPC pour les autres produits agricoles en 2011-2012	

Faits saillants de la planification

Le CPAC continuera de superviser l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada et les Éleveurs de dindon du Canada.

Conformément à son plan stratégique 2009-2012, le CPAC aidera les producteurs canadiens à maintenir leurs parts du marché intérieur dans les secteurs de la volaille et des œufs, mais aussi à gérer les risques de façon proactive. Pour ce faire, le CPAC continuera d'améliorer ses relations de travail et ses communications avec les organismes qu'il supervise, d'aider à mettre en place de nouveaux offices de promotion et de recherche et d'améliorer les processus internes afin de rehausser le service à la clientèle. Le CPAC visera à accroître sa base de connaissances et sa capacité à exercer son influence dans la recherche de solutions et à améliorer ses relations avec l'industrie et les gouvernements provinciaux. Pour plus de renseignements, visitez le site Web : http://www.fpcc-cpac.gc.ca/.

Avantages pour les Canadiens

Les systèmes de gestion de l'offre ont été créés en réponse à l'instabilité des prix et l'incertitude des producteurs quant aux revenus. Le CPAC supervise les offices nationaux de commercialisation qui ne sont pas régis par la *Loi sur la concurrence*. Ce mécanisme qui assure l'équilibre des systèmes de gestion de l'offre des secteurs de la volaille et des œufs, de même que du système de contrôle du secteur des bovins de boucherie, est mis en œuvre dans l'intérêt des producteurs et de tous les intervenants. Grâce à la surveillance exercée par le CPAC, les consommateurs canadiens peuvent compter sur un approvisionnement constant en volaille et en œufs de qualité à un prix raisonnable.

Résultat stratégique nº 3 : Un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels

L'innovation dans le secteur comprend, d'une part, la mise au point et la commercialisation de produits agricoles à valeur ajoutée, ainsi que de systèmes, de procédés et de technologies axés sur le savoir et, d'autre part, l'amélioration des compétences et stratégies en matière de commerce et de gestion dans le secteur, pour que celui-ci puisse saisir les débouchés et gérer le changement. L'innovation est vitale pour l'amélioration constante de la productivité, de la rentabilité, de la compétitivité et de la durabilité des collectivités rurales et du secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

Ce résultat stratégique comprend les activités de programme suivantes, qui sont décrites dans l'étude ultérieure de l'analyse des résultats attendus, des faits saillants de la planification et des avantages pour les Canadiens.

Activités de programme			
3.1 Sciences, innovation et adoption	3.2 Développement de l'agroentreprise	3.3 Développement des régions rurales et développement des coopératives	3.4 Agence canadienne du pari mutuel

Activité de programme 3.1 : Sciences, innovation et adoption

Résumé de l'activité de programme

Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue à l'amélioration de la compétitivité du secteur des produits agricoles, agroalimentaires et agro-industriels en appuyant des projets d'innovation qui sont conçus pour améliorer des nouveaux produits, des services, des procédés et des marchés. Des activités concertées de prévision et de recherche stratégiques et de partage de l'information permettent de prendre des décisions coordonnées et éclairées afin d'en arriver à une planification intégrée regroupant les industries, les gouvernements et les universités. On fait la promotion des mesures de collaboration pour accélérer le transfert des connaissances scientifiques et technologiques en fonction du cycle d'innovation, et ce, afin d'appuyer les stratégies de succès éventuel qui ont été définies par le secteur industriel. On aide aussi les agriculteurs, les agri-entrepreneurs ainsi que les petites et moyennes entreprises agro-industrielles qui s'efforcent d'adopter de nouvelles technologies et de commercialiser de nouveaux produits et services. Les recherches exploratoires et transformationnelles aident à cerner les débouchés éventuels et à préparer le secteur en vue des nouvelles possibilités et des nouveaux défis.

Sciences, innovation et adoption					
Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) **et Dépenses prévues** (en millions de dollars – montant net)					
2011-2012		**2012-2013**		**2013-2014**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
1 473	285,4	1 473	304,4	1 473	159,8
Résultats attendus		**Indicateurs de rendement**		**Objectifs**	
Un secteur agricole et agroalimentaire qui utilise les sciences pour améliorer ou transformer des produits de base en de nouvelles possibilités à valeur ajoutée		Augmentation de la valeur ajoutée nette en agriculture (la « valeur ajoutée » est une mesure dont se sert Statistique Canada pour déterminer le produit intérieur brut des activités canadiennes à valeur ajoutée) La valeur de base est la valeur ajoutée nette en agriculture de 2008, qui était de 15,5 millions de dollars.		16,6 millions de dollars d'ici le 31 mars 2014 La valeur cible représente une augmentation de 7 %	

Faits saillants de la planification

AAC encouragera l'industrie à exercer son leadership et à investir dans la science et l'innovation. Par des programmes tels que le *Programme de stimulation de l'agro-innovation canadienne* (PSAIC), AAC appuie les interventions concertées et pilotées par l'industrie pour donner suite aux nouveaux enjeux et saisir les nouvelles possibilités. AAC collabore avec ses partenaires pour que les agriculteurs, les entrepreneurs, les sociétés agro-industrielles et les fabricants de bioproduits et de biocarburants soient soutenus dans leurs efforts visant à adopter de nouvelles technologies et à commercialiser de nouveaux produits et services. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site : www.agr.gc.ca/agro-innovation.

AAC appuiera les grappes agro-scientifiques et les agro-entreprises dans la création de produits agricoles innovateurs. Le Ministère a terminé la première série de symposiums sur l'investissement en agriculture qui rassemblent des entrepreneurs agricoles et des investisseurs potentiels.

Dans le cadre des discussions sur le prochain cadre stratégique pour l'agriculture, des activités continues d'établissement des prévisions conçus pour aider le secteur à prévoir les défis et les débouchés futurs et des évaluations sur les collaborations stratégiques, AAC continuera d'étudier les possibilités de partenariats entre les secteurs public et privé en matière d'innovation.

Le Ministère contribuera à l'avancement d'une bioéconomie dynamique par le développement de biopesticides, de cultures industrielles, de technologies de la biochimie et de la biotransformation, de biocarburants et de la bioénergie, de produits biochimiques et de biomatériaux. Il favorisera aussi une compréhension accrue des liens entre la nourriture, la nutrition, la santé et le bien-être, ce qui aidera les producteurs et les transformateurs d'aliments à développer des produits innovateurs dans les domaines des aliments fonctionnels et des nutraceutiques, et des produits de santé naturels. Pour de plus amples renseignements sur la *Stratégie pour la science et l'innovation*, visitez le site : www.agr.gc.ca/scienceetinnovation.

AAC continuera à encourager les producteurs agricoles à participer à l'industrie émergente du biocarburant, en élargissant, entre autres, ses réseaux de dirigeants de l'industrie, de façon à saisir les possibilités de projets à valeur ajoutée.

ACC effectue des exercices de *leçons apprises* sur tous ses programmes et intègre aussi les résultats des évaluations internes afin d'assurer une amélioration constante de la gestion et de la réalisation d'activités scientifiques. AAC continuera de tenir compte non seulement des risques administratifs et techniques, mais aussi des risques liés au calendrier et aux coûts (par exemple, accélération du programme, conséquences potentielles des fluctuations économiques, coûts et durée des projets sur l'innovation) dans la conception du programme et l'élaboration de stratégies de mesure du rendement.

Avantages pour les Canadiens

AAC transmet les connaissances nécessaires pour innover dans un contexte canadien. L'innovation et l'investissement privé sont des moteurs clés de la commercialisation de produits agricoles nouveaux et à valeur ajoutée. En encourageant l'industrie à innover et à investir dans la recherche et le développement scientifiques, on réduira le temps nécessaire à la mise en marché de produits, pratiques et procédés nouveaux. Ces investissements rapporteront, car l'innovation ouvre de nouveaux débouchés économiques aux agriculteurs, aux agroentreprises et aux collectivités du Canada.

Activité de programme 3.2 : Développement de l'agroentreprise

Résumé de l'activité de programme

AAC encourage l'utilisation de saines pratiques de gestion et d'en faire connaître les avantages tout en permettant aux entreprises du secteur d'être rentables et d'investir dans les secteurs où il le faut pour gérer de façon durable le fonds de ressources naturelles ainsi que produire et commercialiser des produits alimentaires et autres qui sont sans danger. Le Programme de développement de l'agroentreprise financera des activités provinciales et territoriales d'application de pratiques et de compétences en gestion des affaires qui renforcent la capacité des entreprises du secteur à évaluer les répercussions financières des améliorations qu'elles apportent à leurs méthodes, notamment l'effet sur leur rentabilité des plans environnementaux, des systèmes de salubrité des aliments et des projets d'innovation, à gérer la transformation, à réagir au changement et à innover dans leurs opérations, à comprendre leur situation financière et à mettre en place des mesures efficaces ainsi que des plans et pratiques de gestion, et qui favorisent la participation des jeunes agriculteurs ou des débutants dans ce domaine, des membres des Premières Nations et des clients dans certains sous-secteurs en transition.

Développement de l'agroentreprise					
Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) **et Dépenses prévues** (en millions de dollars – montant net)					
2011-2012		**2012-2013**		**2013-2014**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
42	87,9	42	51,3	42	7,8
Résultats attendus		**Indicateurs de rendement**		**Objectifs**	
Augmentation du nombre d'objectifs commerciaux atteints		Pourcentage d'entreprises participant aux programmes de développement de l'agroentreprise qui ont atteint leurs objectifs commerciaux et de carrière		55 % d'ici le 31 mars 2013	

Faits saillants de la planification

AAC continuera de financer les activités provinciales et territoriales visées par un partage des coûts, et liées aux pratiques et aux compétences en matière de gestion de l'entreprise, qui sont conçues pour aider les entreprises agricoles :

- à évaluer les répercussions financières par des améliorations commerciales, y compris les retombées des plans environnementaux, des systèmes de salubrité des aliments et des projets d'innovation sur la rentabilité de l'entreprise;
- à rechercher et à mettre en place un processus amélioré de traitement des matières à risque spécifiées;
- à gérer la transformation, à répondre au changement et à intégrer l'innovation dans leurs activités;
- à comprendre leur situation financière, à mettre en place des mesures, des plans et des pratiques de gestion de l'entreprise efficaces et à aider les producteurs à établir des critères de rendement.

De plus, le Ministère s'assurera d'inciter les jeunes, les nouveaux venus et les clients des Premières Nations à participer davantage aux activités agricoles en plus de venir en aide aux producteurs dans certains sous-secteurs en transition.

AAC appuiera les organisations nationales pour offrir des outils de gestion de l'entreprise et de l'information conçue de manière à favoriser la compétitivité, l'innovation et la gestion du risque. Ces outils et renseignements viseront en particulier les jeunes et les nouveaux arrivants. Si l'on décidait de renouveler les programmes conçus pour soutenir des organisations nationales, AAC tiendrait compte des résultats de l'évaluation des fonds affectés au renouvellement versés aux organisations nationales, qui a été menée en mars 2010. AAC fera les démarches nécessaires au renforcement des mesures de rendement futures afin de s'assurer que les résultats des programmes peuvent être surveillés, mesurés et consignés.

AAC fournira des services de consultation financière et de médiation aux producteurs qui ont de la difficulté à rembourser leurs dettes; ces services permettront aux producteurs et aux créanciers, à l'aide d'un médiateur, de conclure une entente de remboursement mutuellement acceptable. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez www.agr.gc.ca/smmea.

Les usines de transformation et de conditionnement de viande rouge pourront profiter de contributions remboursables offertes par le Programme d'amélioration de l'abattage (www.agr.gc.ca/abattoir) pour favoriser les investissements servant à réduire les coûts, à augmenter le revenu ou à améliorer le fonctionnement des usines agréées par le fédéral.

AAC offrira un soutien en matière de stages agricoles pour les jeunes sans emploi ou sous-employés qui ont fait des études en agriculture après le secondaire dans le cadre du Programme objectif carrière (www.agr.gc.ca/objectifcarriere).

Avantages pour les Canadiens

Les initiatives de développement de l'agroentreprise contribuent à la mise en place d'un secteur innovateur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, qui, à son tour, renforcera l'économie canadienne tout en améliorant la gérance et la salubrité des aliments, et facilitera l'accès des Canadiens aux produits agro-industriels. Les participants du secteur seront ainsi mieux positionnés pour gérer le changement, ce qui contribuera à accroître les profits, la durabilité et la compétitivité.

Activité de programme 3.3 : Développement des régions rurales et développement des coopératives

Résumé de l'activité de programme

Le programme Développement des régions rurales et développement des coopératives appuie le développement communautaire de deux façons distinctes. D'une part, il dirige une approche intégrée pangouvernementale appelée Partenariat rural du Canada. Il s'agit d'une approche par l'entremise de laquelle le gouvernement cherche à coordonner ses politiques pour les axer sur le développement socio-économique et le renouveau du Canada rural. De plus, il établit des partenariats avec les ministères fédéraux, les provinces et les intervenants ruraux et offre des outils pour permettre aux collectivités rurales d'utiliser leur faculté d'innovation afin de mettre à profit les attraits locaux et de devenir plus compétitives à l'échelle locale ou régionale.

D'autre part, il favorise le développement des coopératives comme moyen efficace d'aider les Canadiens et les collectivités à se prendre en charge et à saisir de nouveaux débouchés. En outre, il conseille l'ensemble du gouvernement sur les politiques et les programmes touchant les coopératives, et il établit des partenariats au sein du gouvernement fédéral et avec le secteur coopératif, les provinces et d'autres intervenants clés pour soutenir le développement des coopératives.

Développement des régions rurales et développement des coopératives					
Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) **et Dépenses prévues** (en millions de dollars – montant net)					
2011-2012		**2012-2013**		**2013-2014**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
94	25,0	94	20,2	94	5,2
Résultats attendus		**Indicateurs de rendement**		**Objectifs**	
Développement de nouvelles activités économiques dans les collectivités rurales		Nombre de collectivités qui ont cerné et évalué leurs atouts naturels et culturels locaux		25 (pour l'année) d'ici le 31 mars 2012	
Les Canadiens sont mieux placés pour utiliser le modèle coopératif en vue de répondre à leurs besoins économiques et sociaux		Nombre de coopératives créées		40 (pour l'année) d'ici le 31 mars 2012	

Faits saillants de la planification

AAC, au moyen du Partenariat rural du Canada (PRC), poursuivra sa collaboration avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de favoriser un développement rural axé sur l'innovation. Au cours des deux prochaines années, le PRC aidera les collectivités à déterminer et à évaluer leurs attraits naturels et culturels locaux, ainsi qu'à surmonter les obstacles au développement, en vue d'améliorer la compétitivité et d'accroître les activités économiques. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.rural.gc.ca.

AAC aidera les collectivités rurales de la région de tabaculture de l'Ontario à faire la transition vers une économie non basée sur le tabac, grâce au Fonds de développement des collectivités (FDC). Le FDC financera les initiatives des collectivités qui favorisent le développement local, attirent les investisseurs, stimulent l'entreprenariat, préservent les emplois et en créent de nouveaux.

Le Ministère travaillera en étroite collaboration avec le secteur coopératif pour augmenter le nombre de coopératives et mettre en place des projets innovateurs. L'Initiative de développement coopératif rendra notamment l'option des coopératives plus accessible aux Canadiens. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.coop.gc.ca.

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2012 Année internationale des coopératives. La planification des activités est en cours, avec le secteur coopératif, pour les activités en 2012 qui souligneront les retombées positives des coopératives sur le tissu social et économique du Canada.

Le rendement sera mesuré au moyen du suivi des activités de partenariat, soit avec le gouvernement ou les organisations non gouvernementales, qui ont permis de soutenir les initiatives pertinentes menées par les collectivités rurales, dont les initiatives financées par le *Programme de développement des collectivités*. La mesure du rendement sera aussi effectuée grâce à une stratégie qui permettra de mieux documenter les retombées des activités de partenariat du PRC dans 15 ou 20 régions rurales partout au Canada, qui sont représentatives des différentes conditions et capacités socio-économiques des collectivités. De plus, dans le cadre d'une entente de prestation par un tiers conclue avec le secteur coopératif, une stratégie claire a été établie pour évaluer l'effet des mesures de soutien au développement des coopératives du point de vue de la création de nouvelles coopératives. On adopte une approche semblable à l'égard du FDC, qui utilise un organisme tiers pour assurer la prestation des services.

Avantages pour les Canadiens

Les collectivités rurales du Canada profiteront d'un meilleur accès à l'information, aux outils et aux services qui mèneront à un développement rural axé sur l'innovation. Elles tireront ainsi profit des avantages qu'offrent les possibilités économiques, ce qui favorisera l'innovation et l'essor du secteur. Les Canadiens auront davantage accès aux services et à l'information nécessaires pour lancer ou agrandir leurs coopératives, ce qui ouvrira des possibilités pour l'innovation et la croissance économique.

Le saviez-vous?

Quatre Canadiens sur dix sont membres d'au moins une des quelque 9 000 coopératives réparties dans toutes les régions du pays. Les coopératives sont des entreprises qui appartiennent conjointement aux membres qui utilisent leurs services dans une variété de domaines, y compris les marchandises au détail, le logement, les services financiers et l'agriculture. Les coopératives du Canada possèdent des actifs représentant plus de 228 milliards de dollars et emploient 154 000 Canadiens, dont 33 000 dans le secteur de l'agriculture. Le chiffre d'affaires des coopératives non financières s'élève à 30,7 milliards de dollars par année. AAC attend avec impatience l'année 2012, prochaine Année internationale des coopératives des Nations Unies. Pour plus de renseignements, visitez le site Web : http://www.coop.gc.ca.

Activité de programme 3.4 : Agence canadienne du pari mutuel

Résumé de l'activité de programme

En vertu de l'article 204 du Code criminel du Canada, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable des politiques et de la réglementation concernant les paris mutuels sur les courses de chevaux. L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) est un organisme de service spécial d'AAC qui est chargé de réglementer et de superviser les activités de pari mutuel dans les hippodromes canadiens, et qui a pour objectif de s'assurer que le tout s'y déroule de manière équitable pour le public. Les coûts associés aux activités de l'ACPM sont recouvrés au moyen d'un prélèvement fixé actuellement à 0,8 % sur chaque pari engagé au Canada. Les plans stratégiques de l'ACPM sont axés sur la réglementation et la surveillance de façon moderne, efficace et transparente des activités de pari mutuel sur les courses hippiques.

Agence canadienne du pari mutuel					
Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) **et Dépenses prévues** (en millions de dollars – montant net)					
2011-2012		**2012-2013**		**2013-2014**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
53	0,0	53	(0,1)	53	(0.0)
Résultats attendus		**Indicateurs de rendement**		**Objectifs**	
Déroulement équitable des paris mutuels pour les parieurs canadiens		Pourcentage des hippodromes et des salles de paris au Canada qui sont conformes au *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* et qui sont inspectés par des agents de l'ACPM		100 % d'ici le 31 mars 2012	

On a attribué la valeur 0,0 aux montants qui ne peuvent être arrondis à un million de dollars.

Faits saillants de la planification

L'ACPM approuvera et supervisera les activités de pari mutuel dans les hippodromes et les salles de paris autorisés partout au Canada.

L'Agence aidera à mettre en application la nouvelle version du *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* par le biais d'activités de sensibilisation qui favorisent la compréhension et l'observation des nouvelles exigences et politiques réglementaires. Il est possible de consulter le règlement modifié sur le site www.agr.gc.ca/examen-parimutuel.

L'ACPM n'offrira plus aux hippodromes des services qui ne font pas partie de son mandat de base, comme la photo témoin et le contrôle magnétoscopique. Elle pourra alors diriger ses ressources financières limitées vers des activités plus étroitement liées à son mandat qui est celui d'assurer l'intégrité du pari mutuel.

L'Agence continuera également de mettre en œuvre des programmes de contrôle des drogues équines afin de s'assurer que les résultats des courses ne sont pas influencés par l'administration inappropriée de drogues ou de médicaments aux chevaux de course.

Avantages pour les Canadiens

Les Canadiens peuvent avoir l'assurance que les systèmes de pari mutuel sont exécutés conformément au Règlement et que toutes les mesures raisonnables nécessaires sont prises pour que les paris sur les courses de chevaux soient assujettis à un processus équitable et juste.

Activité de programme 4.1 : Services internes

Résumé de l'activité de programme

Les services internes regroupent des activités et ressources connexes qui sont administrées de manière à répondre à tous les résultats stratégiques et besoins des programmes ainsi qu'à respecter d'autres obligations du Ministère. Seules les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation et non celles qui sont affectées à un seul programme sont incluses. Il s'agit notamment des services internes suivants :

- Services de gestion et de surveillance, notamment les politiques stratégiques et les relations gouvernementales; la gestion des programmes et des services; la planification, le rendement et la présentation de rapports; la vérification interne et l'évaluation; les services de communication et les services juridiques;
- Services de gestion des ressources, notamment les services de gestion des ressources humaines; les services de gestion financière; les services de gestion de l'information; les services des technologies de l'information, les services de voyage et d'autres services administratifs;
- Services de gestion des biens, notamment les services immobiliers, les services de gestion du matériel et les services des achats.

Services internes					
Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP) **et Dépenses prévues** (en millions de dollars – montant net)					
2011-2012		**2012-2013**		**2013-2014**	
ETP	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**	**ETP**	**Dépenses prévues**
2 154	306,0	2 154	303,8	2 154	271,7

Les faits saillants de la planification des activités clés des Services internes sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Service interne	Faits saillants de la planification
Écologisation des opérations gouvernementales	La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) englobe le thème IV (Réduire l'empreinte environnementale — En commençant par le gouvernement), qui consiste en un simple objectif : l'écologisation des opérations gouvernementales (EOG). À l'échelle de l'administration fédérale, les cibles ont été fixées en fonction de réaliser cet objectif. Par exemple, d'ici le 31 mars 2014, chaque ministère réutilisera ou recyclera tout le matériel électronique et électrique excédentaire de façon écologique et sécuritaire. Les cibles de la SFDD pour l'EOG s'appliquent particulièrement à AAC, qui est un important gardien fédéral d'édifices (2 360), de terres (940 000 hectares), de parcs automobiles (1 200) et d'équipement (213 millions de dollars) avec des achats annuels de 250 millions de dollars. AAC gère ce portefeuille de manière à offrir ses programmes et services, à mener des recherches agricoles et agroalimentaires partout au Canada, et à obtenir les résultats escomptés pour les Canadiens. À titre d'important gardien fédéral, AAC s'engage à réaliser des progrès en vue d'atteindre les cibles d'EOG. Pour de plus amples renseignements sur les activités d'EOG d'AAC, visitez le site http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2011-2012/info/info-fra.asp.
Gestion des ressources humaines	La planification des ressources humaines est un élément-clé de l'approche de planification intégrée d'AAC. Elle appuie les résultats stratégiques et les priorités ministérielles qui sont décrits à la Section I en déterminant les principaux enjeux des ressources humaines auxquels devra faire face le Ministère dans les trois prochaines années et en élaborant des stratégies pour s'y attaquer. Parmi les principaux enjeux, mentionnons : • la pénurie de main-d'œuvre prévue à mesure que la vague des retraites de la génération du baby-boom commence à déferler; • le manque de compétences et de connaissances dans des secteurs clés; • l'évolution d'un milieu de travail diversifié et inclusif. Au rang des stratégies élaborées pour réaliser les objectifs du Ministère dans ces domaines, citons : • un système de dotation efficace axé sur des valeurs qui attirera les employés à tous les niveaux, les maintiendra en poste et assurera leur épanouissement; • de meilleures possibilités sur le plan de la carrière, du perfectionnement professionnel et de l'apprentissage continu, qui mettent l'accent sur les techniques d'encadrement et les compétences; • de nouveaux programmes de développement du leadership et de mentorat comportant des volets sur l'équité en emploi. Un nouveau plan intégré de RH sera élaboré pendant l'exercice 2011-2012 pour les trois années suivantes. Ce nouveau plan permettra d'ajuster la stratégie et les initiatives clés de RH d'AAC en fonction des défis de RH et organisationnels émergents.
Gestion de l'information et technologie de l'information (GI-TI)	AAC continuera d'investir de façon stratégique dans les GI-TI grâce à des efforts concertés avec d'autres ministères fédéraux, à des partenariats stratégiques et à des services partagés. Le Ministère suit les principes adoptés dans le modèle du gouvernement fédéral concernant les services partagés, en favorisant et en tablant sur des initiatives efficaces et économiques pour les services qui apportent une valeur à la population canadienne. Certaines initiatives mises de l'avant en 2011-2012 consistent à fournir des services de systèmes financiers à Ressources naturelles Canada et à concevoir un système de gestion des ressources humaines qui servira à de nombreux ministères. Des projets pilotes seront d'ailleurs menés dans trois ministères (Pêches et Océans Canada, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada). D'autres avenues de partenariat explorées comportent le partage d'un centre de données et des installations pour les vidéoconférences.
Vérification interne et évaluation	AAC continuera de mettre en oeuvre son *Plan de vérification triennal axé sur les risques* afin d'évaluer les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Ministère. La mise en oeuvre du *Plan d'évaluation quinquennal* d'AAC se poursuivra afin que des données opportunes, crédibles et neutres soient disponibles pour valider la pertinence et le rendement continus des programmes. Ces plans, de même que les mesures prises par AAC pour améliorer ses activités de mesure du rendement, seront essentiels à l'élaboration avisée du prochain cadre stratégique pour l'agriculture et à la reddition de comptes devant les Canadiens.
Prestation des services	AAC s'efforce d'être un chef de file dans la conception et la mise en œuvre de programmes et services adaptés et axés sur le citoyen, et de services qui contribuent à un secteur agricole et agroalimentaire rentable et respectueux de l'environnement. Des initiatives et des projets seront entrepris dans la période visée par le rapport avec des partenaires et des intervenants dans les domaines suivants : • Connaissance du client : En établissant le profil des besoins, des désirs, des perceptions et du comportement du client, AAC sera mieux en mesure de dispenser les programmes et les services qui répondent précisément à ses exigences. Les sondages sur la satisfaction des clients et la recherche sur l'opinion publique visent l'amélioration de la prestation de services; • Communication des offres de service : Un outil de découverte sur le Web, un nouveau portail Web et une plus grande utilisation des centres d'appel du gouvernement faciliteront l'accès en temps utile à l'information et aux services; • Renforcement et amélioration des programmes et des services auprès des partenaires : le fait de normaliser les pratiques commerciales et d'utiliser le personnel et les connaissances d'AAC là où il est tout à fait possible de faire évoluer les choses, surtout sur le plan de l'environnement, se traduira par l'amélioration des services. En outre, les normes de service seront de plus en plus intégrées dans les processus de planification, d'établissement de rapports et de rendement d'AAC. Le fait de respecter les normes de service et les cibles démontre que le Ministère est sensible aux besoins des contribuables et des bénéficiaires de prestations. Cela contribuera à établir la crédibilité de ses opérations et à accroître le niveau de confiance qu'ont les Canadiens envers leur gouvernement. Pour de plus amples renseignements sur les normes de service d'AAC, visitez le site : www.agr.gc.ca/normes.

Renseignements supplémentaires

États financiers

Les informations financières prospectives fournissent des données sur l'actif et le passif, les revenus et les dépenses, et sont préparées selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilité et améliorer la transparence et la gestion financière. Les données financières présentées dans cette section donnent une vue d'ensemble du fonctionnement d'AAC décrites dans les états financiers prospectifs, que l'on peut consulter depuis le site web du Ministère à l'adresse : www.agr.gc.ca/EtatsFinanciers.

L'exercice 2011-2012 est le premier pour lequel AAC prépare des états financiers prospectifs; c'est pourquoi il n'existe pas de données comparatives tirées de l'exercice 2010-2011. À titre de première étape, AAC a préparé l'état prospectif condensé des opérations ci-dessous. Des états financiers prospectifs seront préparés lors de la prochaine période de rapport.

État prospectif condensé des opérations

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2012

(en millions de dollars)

	Variation en %	État prospectif 2011-2012	État prospectif 2010-2011
Dépenses			S.O.
1.1 Connaissances, technologies, information et évaluation sur le plan environnemental		63,5	
1.2 Mesures à la ferme		177,5	
2.1 Gestion des risques de l'entreprise		1 869,4	
2.2 Systèmes de gestion des risques liés à la salubrité et à la biosécurité des aliments		100,0	
2.3 Développement du commerce et des marchés		138,2	
2.4 Facilitation de l'efficacité de la réglementation		35,7	
2.5 Conseil des produits agricoles du Canada		2,8	
3.1 Sciences, innovation et adoption		287,7	
3.2 Développement de l'agroentreprise		87,2	
3.3 Développement des régions rurales et développement des coopératives		24,9	
3.4 Agence canadienne du pari mutuel		11,2	
4.1 Services internes		419,5	
Total des dépenses		3 217,6 $	S.O.
Recettes			S.O.
Total des recettes		139,8 $	S.O.
Coût de fonctionnement net		3 077,8 $	S.O.

Le total des dépenses devrait s'élever à 3,2 milliards de dollars pour l'exercice financier 2011-2012. La majorité de ces dépenses sont sous forme de paiements de transfert (69 % ou 2,2 milliards de dollars) liés aux programmes ministériels mentionnés à la Section II de ce rapport. Le solde des dépenses est constitué des salaires et des avantages sociaux (19 % ou 602 millions de dollars) et des dépenses de fonctionnement (11 % ou 340 millions de dollars). Le reste des dépenses doit surtout permettre au Ministère d'effectuer des recherches, d'élaborer des politiques et de défendre les intérêts du secteur.

Le total des revenus devrait s'élever à 140 millions de dollars pour l'exercice financier 2011-2012. Les primes de réassurance-récolte (56 % ou 78 millions de dollars) représentent les contributions prévues des provinces au plan. D'autres sources de revenus englobent le financement de l'accord sur les activités de recherche concertée, les frais d'utilisation de l'Agence canadienne du pari mutuel et les droits de pacage du programme des pâturages. Ces revenus soutiennent les programmes et les services ministériels mentionnés dans la Section II de ce rapport.

Puisque les états financiers prospectifs sont préparés en fonction d'une comptabilité d'exercice, il existe des différences entre les chiffres donnés ci-dessus et les montants des dépenses prévues figurant dans les autres sections du RPP qui reflètent la comptabilité de caisse utilisée pour comptabiliser les opérations liées aux crédits parlementaires. Les différences s'appliquent à des éléments tels que les provisions pour garanties de prêts, les contributions remboursables, les postes des recettes non disponibles, les services sans frais fournis par d'autres ministères, l'amortissement et les ajustements des passifs au titre des indemnités de départ et de vacances. Pour de plus amples renseignements, consultez la Note 5 des États financiers prospectifs de 2011-2012 sur le site Web du Ministère.

Tableaux supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012 est disponible sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse : http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2011-2012/info/info-fra.asp.

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Financement pluriannuel initial
- L'écologisation des opérations gouvernementales
- Initiatives horizontales
- Vérifications internes et Évaluations à venir (trois prochains exercices)
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État
- Sommaire des dépenses en capital par activité de programme
- Frais d'utilisation

Section IV

Autres sujets d'intérêt

Développement durable

Conformément à son mandat, AAC honore un engagement de longue date envers le développement durable du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Cet engagement se reflète dans ses trois résultats stratégiques, dont « Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels respectueux de l'environnement ». L'engagement du Ministère à cet égard se fait également sentir dans les activités de programme qui appuient ses priorités et ses résultats stratégiques traités dans la Section I de ce RPP, notamment les plans pour faciliter et améliorer la performance environnementale du secteur à l'appui du programme environnemental du Canada. Les plans du Ministère pour réaliser ses résultats stratégiques et ses priorités sont décrits en fonction d'une activité de programme dans la Section II de ce RPP.

En outre, conformément à la *Loi fédérale sur le développement durable*, AAC a élaboré une stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) qui décrit les objectifs et les plans en matière de développement durable propres à son mandat. La SMDD exprime clairement la vision et le processus de prise de décision d'AAC pour le développement durable, et définit la contribution du Ministère aux objectifs et aux cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) ainsi qu'à d'autres dimensions du développement durable.

La SMDD d'AAC englobe les engagements suivants :

- Réaliser des progrès relatifs aux cibles de la SFDD auxquelles contribue le Ministère;
- Appliquer la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, aussi connue sous le nom d'Évaluation environnementale stratégique, afin de s'assurer que les considérations environnementales sont prises en compte dans le processus décisionnel du Ministère;
- S'assurer que le processus de l'évaluation environnementale stratégique (EES) intègre les objectifs environnementaux du gouvernement décrits dans la SFDD, et que les exigences de production de rapports de l'EES sont respectées, conformément aux nouvelles *Lignes directrices sur la mise en œuvre de la Directive du Cabinet*.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités d'AAC visant à appuyer le développement durable, visitez le site www.agr.gc.ca/sdd, et pour des renseignements complets sur la SFDD, visitez le site http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1